



Association légale enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

AFRIQUE	GUINEE Second tour présidentielle Un plan assassinat des candidats déjoué par gouvernement	2010.07.22
AFRIQUE	<u>MALI Raid contre les ravisseurs d'un otage français</u>	2010.07.22
AFRIQUE	<u>DROITS HOMME Hassane FADOUL KITIR un réfugié politique tchadien otage de Faure et Deby</u>	2010.07.22
AFRIQUE	ECONOMIE Rencontre annuelle BCEAO et l'profession bancaire sur financement économie	2010.07.22
AFRIQUE	INDEPENDANCES 1960 Les indépendances des colonies françaises d'Afrique noire Un lifting du colonialisme pour maintenir la domination de l'impérialisme français	2010.07.22
AFRIQUE	<u>MODE « My Asho », marché de la mode africaine sur la Toile</u>	2010.07.20
AFRIQUE	<u>TERRORISME ESPAGNE Rebondissements dans l'affaire des otages en Mauritanie</u>	2010.07.23
ASIE	CHINE ECONOMIE Quand la machine à exporter chinoise se calmera	2010.07.22
EUROPE	<u>ECONOMIE La zone euro ne se remettra pas avant 2013</u>	2010.07.22
EUROPE	CORRUPTION UNION EUROPEENNE Sofia qui rit, Bucarest qui pleure	2010.07.22
EUROPE	<u>FRANCE Les YES MEN prennent le Quai d'Orsay pour cible</u>	2010.07.23
EUROPE	SYSTEME FINANCIER Les critiques dénoncent les travers des tests de résistance bancaires	2010.07.23
MONDE	ECONOMIE L'Asie dit non à l'échange automatique d'informations	2010.07.22
MONDE	<u>ETATS-UNIS-ONU Betty KING, l'Amérique engagée</u>	2010.07.23
TOGO	<u>CULTURE Rites et traditions Edition 2010 du festival EVALA</u>	2010.07.22
TOGO	COOPERATION La Banque mondiale offre 8,7 millions de dollars au Togo	2010.07.21
TOGO	<u>CVJR un dignitaire religieux à la tête de la commission de réconciliation</u>	2010.07.22
TOGO	ECONOMIE RECETTES Les Togolais à l'école de la douane camerounaise	2010.07.22
TOGO	ECONOMIE VIE CHERE Hausse prix produits pétroliers collectif constitué pour lutter contre	2010.07.22
TOGO	ECONOMIE MICROFINANCE ReDeMaRe Après la fermeture, MJPG appelle adhérents au calme	2010.07.22
TOGO	DEVELOPPEMENT Signes de bons résultats en développement communautaire avec appui BM	2010.07.22
TOGO	MEDIAS-PRESSE Revue hebdomadaire UFC, FRAC, CVJR, ReDeMaRe et Adébayer à la Une	2010.07.22
TOGO	POLITIQUE Vers un retour au parti unique	2010.07.22
TOGO	SPORTS ADEBAYOR attaque un journaliste	2010.07.22
TOGO	<u>SPORTS FOOTBALL TCHAO veut marquer MEMENE à la culotte</u>	2010.07.22



AFRIQUE GUINEE Second tour présidentielle Un plan d'assassinat des candidats déjoué par le gouvernement

Le gouvernement guinéen a annoncé dimanche avoir déjoué un vaste plan visant à assassiner les responsables des principaux partis politiques. Plusieurs officiers de l'armée et des civils impliqués dans ce complot ont déjà été interpellés à Conakry. Ces personnes voulaient semer des troubles dans le pays afin d'empêcher l'élection d'un président civil.

Des incertitudes planent sur le processus de démocratisation en cours en Guinée. Le gouvernement de la transition a annoncé dimanche avoir déjoué un vaste plan visant à assassiner les leaders des principaux partis politiques. Les deux candidats pressentis pour le second tour de l'élection présidentielle, prévu au début du mois d'août prochain en l'occurrence Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, seraient particulièrement visés par les initiateurs de ce plan satanique. L'annonce de la découverte de complot machiavélique a été faite par le Premier ministre sur les ondes de la radiotélévision d'Etat (Rtg), selon une source militaire jointe lundi par téléphone à Conakry. Jean-Marie Doré, n'a pas donné plus de précision sur l'identité des personnes interpellées et leur nombre. 'Le chef du gouvernement de la transition a dénoncé l'attitude irresponsable de certains éléments non contrôlés qui projetaient, selon lui, d'organiser des troubles dans le pays afin d'empêcher l'élection d'un président civil', a déclaré notre interlocuteur qui parlait sous le couvert de l'anonymat. Ces informations ont par ailleurs été confirmées par le correspondant local de l'Afp. 'Des éléments incontrôlés de notre communauté nationale, pour des raisons qui leur sont propres (...), se réunissent clandestinement pour se former, s'entraîner et profiter des manifestations publiques pour provoquer des désordres et tenter de déstabiliser le processus en cours', a précisé l'Afp citant le Premier ministre. A en croire M. Doré, ces individus voulaient porter des tenues militaires, de la police ou des agents de la Force spéciale de sécurisation du processus électoral (Fossepel) pour pouvoir infiltrer les meetings des deux candidats au second tour de l'élection présidentielle afin de pouvoir accomplir leur forfaiture. 'Ils voulaient profiter de la confusion pour assassiner les responsables politiques afin d'empêcher l'élection d'un président civil en Guinée et faire porter la responsabilité au gouvernement de la transition. Les Guinéens sont très inquiets aujourd'hui', précise notre source. Ces éléments auraient tenu plusieurs réunions à Conakry, Kindia, une ville située à environ 130 Km à l'est de la capitale et dans d'autres localités du pays, au cours de ces dernières semaines, afin de peaufiner leur stratégie. Le gouvernement de la transition promet de sévir contre ces fauteurs de trouble qui menacent le processus de démocratisation du pays. 'Le gouvernement ne restera pas indifférent face à cette agitation qui a pour but de troubler la paix sociale et de lacérer l'unité nationale', a averti le Premier ministre.

Les états-majors invités à plus de vigilance

Des jeunes manipulés par ces éléments incontrôlés avaient jeté des pierres aux forces de sécurité lors de la manifestation des militants de l'ancien Premier ministre, Sidya Touré, le 5 juillet dernier, à Conakry. La plupart d'entre eux avaient déjà été arrêtés par les services de sécurité qui, après enquête, ont réussi à démasquer certains de leurs complices parmi lesquels des officiers de l'armée et des civils bien placés dans la société guinéenne. L'enquête se poursuit pour mettre la main sur les principaux commanditaires qui courent toujours. De son côté, le général Ibrahima Baldé, chef de la Fossepel a invité lundi les états-majors des principaux partis politiques à plus de vigilance devant ces menaces d'assassinat contre leurs leaders. 'Les membres des réseaux entendaient faire usage d'armes létales pour assassiner les principaux leaders des partis politiques. Ils comptaient aussi fabriquer des T-shirts à l'effigie des candidats des partis politiques et à ceux de la Fossepel pour infiltrer les mouvements de foule et commettre des crimes comme cela avait été le cas le 28 septembre 2009', déclare une autre source militaire contactée par téléphone. Ces révélations interviennent quelques heures seulement avant la proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle du 27 juin dernier, par la Cour suprême. La publication de ces résultats qui devait avoir lieu hier lundi 18 juillet, a été reportée à aujourd'hui, selon un communiqué rendu public à Conakry par la Cour suprême.

Mamadou Aliou DIALLO

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

EL PAÍS AFRIQUE MALI Raid contre les ravisseurs d'un otage français23.07.2010 | [El País](#)

Selon le journal espagnol [El País](#), qui cite des sources diplomatiques, des forces spéciales mauritaniennes ont été épaulées, le 23 juillet, dans le nord du Mali par des militaires français pour libérer l'otage français Michel Germaneau, enlevé au Niger par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), le 19 avril. "Les soldats d'élite ont localisé, avec l'aide des Etats-Unis, un petit groupe de terroristes de la cellule de l'Algérie Abou Zeid, et l'ont attaqué à l'aube dans le but de libérer l'otage. Six terroristes ont été tués et deux autres sont parvenus à s'enfuir, mais l'otage n'a pas été retrouvé", écrit *El País*. La France a confirmé avoir apporté son soutien logistique à cette opération. Selon le ministère de la Défense français, le groupe terroriste visé par cette opération est celui qui avait exécuté l'otage britannique Edwin Dyer il y a un an. AQMI a menacé de tuer Michel Germaneau, 78 ans, si ce groupe n'obtient pas avant le 26 juillet la libération de plusieurs de ses combattants incarcérés dans des pays voisins.

Francia fracasa en un intento de liberar por la fuerza a su rehén en el norte de Malí

El Gobierno español teme que la operación militar haga correr mayores riesgos a Vilalta y Pascual

IGNACIO CEMBRERO - Madrid - 22/07/2010

Fuerzas especiales mauritanas respaldadas por militares franceses fracasaron la madrugada del jueves en un intento de liberar al rehén francés de Al Qaeda, Michel Germaneau, en el desierto del norte de Malí, según fuentes diplomáticas. La organización terrorista dio un ultimátum a Francia que expira dentro de cinco días.

Los soldados franceses dieron muerte a siete terroristas, pero no encontraron al cautivo

Los soldados de élite localizaron, con la ayuda de EE UU, a un reducido grupo de miembros pertenecientes a la célula del argelino Abu Zeid en cuyas manos se suponía que estaba Germaneau, de 78 años, y la atacaron al alba con la intención de rescatar al rehén. En el enfrentamiento los asaltantes dieron muerte a seis terroristas mientras otros dos lograron huir. Los militares no encontraron al rehén. Franceses y mauritanos no tuvieron, aparentemente, ninguna baja.

El punto de partida de la operación fue el pequeño aeropuerto de Tassalit, en el noreste Malí, donde a lo largo de la noche aterrizó un avión y helicópteros militares, según responsables malienses citados esta noche por la agencia Reuters. Preguntado por Reuters, un portavoz del Ministerio de Defensa francés declaró: "Por ahora no damos información sobre el asunto. No tenemos suficientes elementos".

El Gobierno español fue informado -no consultado- por París de sus intenciones, aunque no supo de antemano el lugar ni la fecha del ataque, según fuentes diplomáticas. La iniciativa causa gran preocupación en el Ejecutivo español. Considera que hace correr mayores riesgos a los [dos rehenes españoles](#), Albert Vilalta y Roque Pascual, que llevan ya casi ocho meses en poder del argelino Mokhtar Belmokhtar, otro de los jefes de Al Qaeda en el Sahel.

La rama magrebí de Al Qaeda amenazó, en un comunicado publicado el 11 de julio, con "ejecutar" a Germaneau si en el plazo de dos semanas Francia no había satisfecho sus "legítimas reivindicaciones". Germaneau fue secuestrado el 22 de abril en Níger junto con su chofer, un argelino, que los terroristas liberaron poco después.

No es la primera vez que el secuestro de rehenes occidentales en el norte de Malí provoca roces entre España y Francia. A finales de febrero, cuando encalló la negociación para liberar a otro rehén francés, [Pierre Camatte](#), París ya planeó una operación para liberarle por la fuerza de la que las autoridades españolas se enteraron por casualidad. Al final se fraguó un acuerdo, a través de intermediarios, entre París y Al Qaeda para poner en libertad a Camatte a cambio de un rescate y de la excarcelación de cuatro presos islamistas de la prisión de Kati (Bamako). Francia canceló entonces la operación.

Este jueves ha sido la segunda vez que Francia golpea a Al Qaeda en el Sahel con la ayuda de Mauritania. La primera fue, a principios de 2008, en pleno Nuakchot, la capital mauritana. Fuerzas especiales francesas asaltaron, con la ayuda de una unidad mauritana, un edificio en el que se suponía que se alojaban algunos de los terroristas que, en diciembre de 2007, asesinaron a cuatro turistas franceses en el sur de Mauritania. La operación se saldó también con un fracaso porque la mayoría de los terroristas lograron huir.



AFRIQUE DROITS HOMME Hassane FADOUL KITIR un réfugié politique tchadien otage de Faure et Deby



Jeudi 22 juillet 2010 4 22 /07 /2010 11:12 - Après un entretien téléphonique, hier dans la soirée avec M.**Hassane Fadoul Kitir**, nous attirons l'attention du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), des organisations humanitaires et des droits de l'homme, de l'opinion publique internationale dans sa composante globale, qu'un réfugié politique tchadien, vit en résidence surveillée à Lomé, pris en otage par les autorités togolaises de connivence avec le régime militaire et autocrate du Tchad, dirigé par Idriss Deby. En effet, cela fait bientôt huit (8) mois que M.Hassane Fadoul Kitir, témoin clé dans l'affaire des faux billets du Bahreïn, dont Idriss Deby est visé comme seul responsable de cette vaste malversation financière la plus scandaleuse, est détenu à Kara au Togo, après que les autorités françaises lui ont refusé d'accorder un visa afin qu'il y prenne part à un procès défaillant dont il a été jugé. Notre blog qui agit humainement et spontanément sur le cas de M.Kitir, découvre malheureusement que l'intéressé est victime d'une conspiration politico-judiciaire d'Idriss Deby et de ses amis, membres du redoutable réseau de la nébuleuse françafrrique qui ensanglante le continent et en fait des dégâts immoraux. Il convient de rappeler que depuis le sommet de l'**OHADA**, tenu à Ndjaména au Tchad et dont le dirigeant togolais Faure Gnassingbé y avait pris part, le sort de M.Fadoul Kitir, a été reconnu scellé. Car, en dépit d'une possession de statut de réfugié politique accordé par son pays hôte qu'est le Togo, rien ne lui garantit pleinement ses droits. Arrêté et détenu secrètement dans une localité inconnue, M.Hassane Fadoul Kitir, ne sait toujours pas l'issue du complot de ce qui lui a été réservé. Seule son épouse lui rend visite, il est privé de droit de quitter son lieu de résidence surveillée où il se trouve pour venir chez lui. Sa situation est celle d'un prisonnier.

Devant un tel cas aussi gravissime que périlleux, nous :

- **Alertons** l'opinion publique africaine et internationale, que quelque part au Togo, un réfugié politique tchadien, est devenu l'otage du régime de Ndjaména avec la complicité notoire des autorités togolaises.
- **Demandons** au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aux défenseurs des droits de l'homme qui interviennent en Afrique sur les questions liées aux droits des réfugiés politiques et des exilés, de dénoncer avec force le non respect par le Gouvernement du Togo de ses obligations internationales relatives à la protection internationale humanitaire.
- **Enfin, exigeons** la mise en liberté immédiate de M.Fadoul Kitir ou bien sa réinstallation dans un pays autre que le Togo.

Makaila Nguebla

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



AFRIQUE ECONOMIE Rencontre annuelle BCEAO et la profession bancaire sur le financement de l'économie et la transparence et rationalisation des conditions de banque à Lomé (Togo) des recommandations pertinentes et des actions majeures à mettre en œuvre

Écrit par Assane SAOUMANA (Source : Dossier de presse BCEAO) Jeudi, 22 Juillet 2010 07:20

L'édition 2010 de la rencontre annuelle entre le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) M. Philippe-Henry Dacoury-Tabley et les Présidents et Directeurs généraux des banques et établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest africaine (UMOA) s'est tenue les 8 et 9 juillet 2010 à Lomé au Togo.



Près de cent soixante (160) participants ont pris part aux travaux. Le financement de l'économie, la transparence et la rationalisation des conditions de banque et l'organisation du marché interbancaire régional ont fait l'objet de trois ateliers.

Il ressort du document final issu de cette importante rencontre que le cadre permanent de concertation que constitue cette rencontre, institué depuis 2008 par les autorités monétaires, de concert avec la profession bancaire, a pour objectif essentiel de favoriser les échanges entre les deux parties sur des questions de portée stratégique et d'intérêt commun, propres à permettre au système bancaire et financier de relever les défis d'une intermédiation financière saine et efficace dans la zone. Ainsi, précise-t-on, trois ateliers ont été organisés en vue de l'examen approfondi des thèmes portant sur le financement de l'économie ; la transparence et la rationalisation des conditions de banque, et l'organisation du marché interbancaire régional. Les conclusions des ateliers ont fait l'objet d'examen en séances plénières, qui ont permis de partager les résultats des travaux.

Du financement de l'économie...

Au terme des concertations, les participants ont tiré plusieurs conclusions. Ainsi, sur le plan du financement de l'économie, la rencontre a d'abord souligné que le faible niveau de financement des économies de l'UEMOA par les banques et établissements financiers constitue une préoccupation constante des plus hautes autorités de l'Union et des opérateurs économiques. « Compte tenu des enjeux liés à cette problématique, la rencontre de Lomé a permis d'explorer les voies et moyens de lever les contraintes d'accès au financement des secteurs prioritaires pour donner un nouvel élan à la croissance économique. Il s'agit notamment du financement des petites et moyennes entreprises, de l'énergie, des autres infrastructures et de l'agriculture », notent les participants à la rencontre. Ces contraintes, précise le document final, ont trait à un certain nombre d'aspects fondamentaux. Il s'agit, entre autres, des lenteurs dans l'assainissement du cadre macroéconomique et l'amélioration du climat des affaires au sein de l'Union ; l'indisponibilité d'une information fiable et régulièrement actualisée sur la situation financière des emprunteurs, leur niveau d'endettement global ainsi que la rentabilité des activités qu'ils mènent ; la faiblesse des capacités des PME/PMI en terme de gestion et de gouvernance ; les difficultés à réaliser les garanties dont disposent les créanciers ; l'insuffisance des ressources longues.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Les échanges entre les banquiers ont, par ailleurs, révélé la volonté du secteur financier d'accompagner le développement des PME, comme en témoignent la multiplication d'agences bancaires, en vue de rapprocher les établissements de crédit des clients et la création de nouveaux instruments de financement. « D'une manière générale, les participants ont largement admis que la résolution des problèmes liés à la faiblesse des financements bancaires en faveur des entreprises, notamment les PME, ne devrait pas être perçue comme relevant uniquement du système bancaire. Elle nécessite des actions concertées et permanentes à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés, notamment les pouvoirs publics, les entreprises elles-mêmes, le secteur bancaire et les autorités de régulation dudit secteur », souligne la même source.

Au cours des échanges, de nombreux intervenants ont souligné l'importance du rôle des pouvoirs publics auxquels incombe la responsabilité de la conception de politiques publiques et de stratégies sectorielles de développement. Aussi, poursuit le document, il a été proposé d'élargir le débat aux décideurs publics.

Par ailleurs, les participants ont préconisé, compte tenu du caractère transversal des difficultés rencontrées, de privilégier une approche communautaire dans la recherche de solutions aux problèmes identifiés. « En tout état de cause, une démarche concertée s'avère nécessaire pour donner une impulsion décisive à la mise en œuvre des actions requises. A cet égard, la Banque Centrale et la profession bancaire pourraient jouer un rôle de catalyseur dans la dynamique à amorcer », précise-t-on.

Des recommandations pertinentes

Au-delà du consensus sur ces points de portée générale, les débats ont permis d'identifier une série d'actions à entreprendre en vue de la réalisation des objectifs visés. Dans ce sens, plusieurs recommandations ont été formulées par les participants. C'est ainsi qu'au titre des pouvoirs publics, à savoir les Etats, il a été recommandé l'adoption d'une politique fiscale incitative, propre à favoriser le développement des instruments de financement adaptés aux PME/PMI (crédit-bail, capital risque, etc.) et à encourager le secteur informel à intégrer le secteur formel ; le renforcement de l'arsenal législatif relatif au financement des PME/PMI (crédit-bail, capital risque, fonds de bonification, etc.) ; la rationalisation des instruments de promotion des PME/PMI, de manière à garantir la cohérence des interventions des divers acteurs dans ce domaine ; la promotion des instruments de garantie de crédits aux PME/PMI ; le renforcement de l'efficacité des structures d'encadrement et de formation des promoteurs des PME/PMI ; la mise en place de dispositifs de suivi-accompagnement des PME/PMI ; la mise en place d'un dispositif statistique sur les PME/PMI permettant une meilleure évaluation de la qualité des politiques sectorielles mises en œuvre ; l'amélioration du système juridique et judiciaire (exemple : recouvrement des crédits, procédures de droit à la propriété).

Au titre de la Banque Centrale, les recommandations portent sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant l'instauration d'un cadre de concertation tripartite institutions communautaires, profession bancaire, PME/PMI ; l'élaboration, en concertation avec les Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF), d'un canevas uniforme pour instruction des demandes de crédit émanant des PME/PMI ; l'adaptation de la réglementation, dans le sens de son assouplissement, en vue de favoriser le financement des investissements en général et de répondre aux besoins des PME/PMI.

Au titre des banques et établissements financiers, il a été recommandé l'approfondissement du cadre de concertation entre les APBEF nationales et les Ministères de l'Economie et des Finances ; la contribution à la réflexion sur l'émergence de sociétés de cautionnement mutuel ; le renforcement des relations de partenariat entre les banques et les institutions de microfinance en vue d'une meilleure satisfaction des

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

besoins des PME/PMI ; la poursuite de l'encadrement des demandeurs de crédit ; l'amélioration des capacités internes en matière d'étude et de suivi des crédits aux PME/PMI ; l'examen des possibilités de mise en place de dispositifs permettant une appréciation approfondie de demandes de crédit ayant fait l'objet de rejets par les banques ; la promotion de mécanismes de médiation pour le règlement amiable des conflits. Au titre des PME/PMI, les participants ont recommandé la création de sociétés de cautionnement mutuel à l'intérieur de groupements des différentes catégories professionnelles.

Au titre des autres institutions communautaires, les recommandations portent sur l'harmonisation, à (échelle régionale, de la définition des PME/PMI ; l'examen des possibilités de vulgarisation des meilleures pratiques des PME/PMI. S'agissant du financement de l'énergie et des autres infrastructures, les participants ont reconnu que l'amélioration des infrastructures constitue la clé du développement. Ils ont, cependant, souligné que les projets d'infrastructures nécessitent en général des financements importants, qui dans la plupart des cas, dépassent les capacités des banques de l'Union.

Des actions majeures à entreprendre

Au terme de leurs discussions, les participants ont identifié les actions majeures à entreprendre. C'est ainsi que du côté des pouvoirs publics (Etats), les actions l'harmonisation de la fiscalité pour les investissements transnationaux ; l'amélioration et l'assainissement au sein de l'UEMOA de la situation financière des sociétés nationales d'électricité, en vue de leur permettre d'avoir accès aux crédits ; la priorité à accorder à la bonne gouvernance dans l'exécution des projets d'infrastructures et au respect des engagements financiers, notamment en matière de règlement à bonne date des parts de financement leur incombant ; l'incitation à la mobilisation d'une épargne de durée plus longue par des mesures fiscales ; la création d'un environnement favorable pour attirer les ressources disponibles auprès des bailleurs de fonds.

A l'endroit des banques et établissements financiers, les participants ont proposé, entre autres actions, l'accroissement de leur taille et de leur capacité financière pour pouvoir participer au financement des projets d'infrastructures qui nécessitent d'importants capitaux ; le recours aux co-financements des projets d'infrastructures faisant intervenir les banques, les Etats et les bailleurs de fonds ; l'amélioration des capacités internes d'étude et de suivi des projets infrastructure ; la mobilisation accrue de l'épargne interne pour augmenter les capacités de financement ; le recours accru au marché financier pour mobiliser les ressources longues nécessaires pour le financement des infrastructures ; la mise en place de partenariats avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les bailleurs de fonds dans le cadre du financement des énergies renouvelables, notamment en milieu rural.

Au titre de la Banque Centrale, les actions doivent se traduire l'assouplissement des exigences réglementaires pour les crédits accordés dans le cadre du financement des infrastructures ; la création d'un cadre de concertation banques, Etats, BCEAO pour améliorer le financement des infrastructures. Pour le financement de l'agriculture, les participants ont noté que le développement de l'agriculture est un enjeu de politique publique pour assurer, notamment la sécurité alimentaire des populations. Le financement approprié de l'agriculture a des effets d'entraînement importants sur les autres secteurs de l'économie, par le canal de la distribution des revenus en milieu rural. Dans ce contexte, ils ont indiqué que les Etats devraient jouer un rôle majeur dans la levée des contraintes importantes à un meilleur financement de l'agriculture par le système bancaire.

Les participants ont également recommandé d'autres actions. Pour ce qui est des pouvoirs publics (Etats), les actions portent sur la mise en place des structures d'encadrement, de formation et de suivi des agriculteurs. Ces structures devraient assurer la formation des agriculteurs ainsi que le suivi et

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

l'amélioration du fonctionnement des organisations paysannes ; l'organisation de la contribution des instituts de recherche à encadrement du monde rural ; le règlement du problème de la sécurité foncière, notamment en délivrant aux propriétaires terriens des titres fonciers susceptibles de servir de garanties aux crédits octroyés par les banques ; l'aide à la création de filières pour les principaux produits vivriers. L'organisation en filière permet un meilleur suivi des produits et une meilleure gestion du risque par les banques ; la mise en place des subventions aux agriculteurs et de fonds de bonification pour se moderniser, améliorer leurs capacités de gestion et réduire les coûts d'intervention des banques en leur faveur ; la mise en œuvre d'une réforme foncière en vue de l'émergence d'unités agricoles modernes de grandes tailles susceptibles d'être plus compétitives et plus rentables ; la promotion et le développement d'un marché intégré, agricole au niveau communautaire permettant les échanges de produits entre zones déficitaires et zones excédentaires au niveau de l'Union ; la promotion de compagnies d'assurance agricole.

Au titre des banques et établissement financiers, les actions principales recommandées par les participants portent sur l'articulation des interventions avec les institutions de microfinance et/ou les banques spécialisées dans le financement de l'agriculture ; la conduite d'actions pour se rapprocher davantage des zones de production agricole en vue d'améliorer leur connaissance du secteur ; la participation des banques, aux côtés des pouvoirs publics, à la promotion de l'esprit entrepreneurial chez les producteurs ; la création de partenariats avec des sociétés agro-industrielles et des entreprises d'assurances afin de créer des mécanismes de financement plus sûrs ; le développement de leur connaissance du secteur agricole et des moyens de le financer ; la participation aux initiatives visant à la création progressive des filières intégrées.

Pour sa part, la Banque Centrale doit mener des actions axées sur l'incitation à l'émergence de fonds de sécurisation dans le cadre du financement agricole ; l'aide à la mise en place d'un cadre de concertation Commission de l'UEMOA, Banque Centrale, Etats et Banques afin d'impulser le dialogue et permettre à chacun de jouer son rôle. Quant aux autres institutions communautaires, elles accentuer l'accélération de la mise en place d'une bourse des matières premières et d'échanges des produits vivriers, en vue notamment de favoriser l'émergence de marchés agricoles fluides ; l'harmonisation des législations foncières nationales.

De la transparence et rationalisation des conditions de banque...

Le second volet au centre de cette rencontre, c'est celui relatif à la transparence et rationalisation des conditions de banque. A ce niveau, les participants ont souligné que la libéralisation des conditions de banque s'est traduite par la suppression de plusieurs taux créditeurs minimums et le dé plafonnement des conditions débitrices de banque. Toutefois, souligne le document final issu de la rencontre, l'analyse de la situation actuelle laisse apparaître que les conditions débitrices et la tarification demeurent encore élevées. « A cet égard, la BCEAO et les Pouvoirs publics attendent des établissements de crédit l'amélioration sensible de la qualité et la réduction des coûts des services financiers », indique la même source.

Les communications ont permis de souligner les contraintes et faiblesses freinant les efforts à déployer en vue du renforcement de la transparence et de la rationalisation des conditions de banque. Celles-ci se rapportent au très large éventail des services bancaires facturés, auxquels s'ajoutent le niveau élevé des conditions de banque et leur diversité d'un établissement à un autre ; l'absence d'informations financières fiables sur les clients, en particulier ceux du secteur informel ; la lourdeur des procédures judiciaires et la hausse des coûts y afférents (avocats, notaires, huissiers, etc.) ; l'absence d'harmonisation, au sein de l'UEMOA, de la fiscalité sur les opérations bancaires.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Par ailleurs, les participants ont relevé que les bons résultats réalisés par le système bancaire, malgré la morosité de l'environnement économique, leur donne une marge de manœuvre pour une baisse des conditions de banque.

Là également les participants ont formulé les recommandations pertinentes. Ils ainsi recommandé aux pouvoirs publics (Etats) d'accélérer les diligences visant à rendre plus effectifs les centres de gestion agréés, en vue d'assister les entreprises du secteur informel dans la fourniture états financiers fiables, et d'alléger les procédures administratives et judiciaires ainsi que des coûts des garanties contre les risques.

Au titre des banques et établissements financiers, il a été recommandé la formulation de mesures idoines allant dans le sens d'une baisse effective du coût du crédit et des services bancaires avant la prochaine rencontre annuelle ; la dénonciation, dans les meilleurs délais, en conformité avec les dispositions de la directive sur la concurrence, des clauses d'exclusivité contenues dans les conventions conclues avec certains opérateurs en matière de transfert de fonds ; l'échange entre banques des informations sur les clients difficiles, notamment ceux ayant enregistré des impayés ; la mutualisation, autant que possible, de certaines prestations des banques (transport de fonds, traitement de chèques, etc.) ; l'accompagnement des actions de communication de la Banque Centrale visant la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ;

A la Banque Centrale, les participants ont recommandé l'établissement d'une liste harmonisée des frais et commissions prélevés par les banques, en vue de permettre une plus grande transparence et la comparaison des tarifs d'une banque à l'autre ; la proposition d'une liste des services bancaires minimaux à assurer à titre gratuit et ceux à facturer modérément ; la création des conditions pour assurer la disponibilité d'informations économiques et financières fiables sur les clients ; les mesures à prendre en vue de l'application, sans délai, des dispositions réglementaires en matière de transfert intra-UEMOA, notamment la perception d'une commission fixe ; l'élaboration d'un formulaire de demande de crédit faisant clairement ressortir à l'intention du client, outre les informations économiques et financières, les indicateurs et normes pris en compte dans l'analyse de son dossier, en particulier au titre du dispositif d'accord de classement ; la conduite d'actions nécessaires pour réduire les frais généraux des banques, notamment ceux relatifs à l'assistance technique ; la sensibilisation des Etats sur la nécessité de rendre effective l'application des textes en vigueur, en particulier la directive communautaire relative à la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, en vue d'élargir la base clientèle des banques ; la réalisation de nouvelles implantations de la BCEAO dans les pays de l'Union, en vue d'accompagner l'extension des réseaux bancaires, en cours.

Enfin, les participants ont recommandé aux autres institutions communautaires, un effort d'harmonisation, entre les pays de Union, de fa fiscalité sur les opérations bancaires, mais aussi l'adoption d'une fiscalité de nature à inciter les banques à réduire les coûts de leurs services.



Afrique INDEPENDANCES 1960 Les indépendances des colonies françaises d'Afrique noire Un lifting du colonialisme pour maintenir la domination de l'impérialisme français

Au cours de l'année 1960, quatorze colonies africaines de l'ex-empire français, rebaptisé Union française en 1946, se virent accorder leur indépendance par l'État français. Cela commença par le Cameroun le 1er janvier. En avril, ce fut le tour du Sénégal et du Togo. En juin, Madagascar. La plus grosse vague eut lieu entre le 1er et le 17 août et concerna le Bénin, le Niger, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo et le Gabon. En septembre s'ajoutèrent le Mali et en novembre, la Mauritanie.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la bourgeoisie française, comme d'autres bourgeoisies d'Europe affaiblies par la guerre, avait fait le choix de conserver ses colonies. Cette guerre est toujours présentée comme la victoire de la démocratie contre le fascisme, mais dans les colonies françaises d'Afrique il n'était même pas question alors d'établir un suffrage universel. Les milieux colonialistes, arriérés et réactionnaires, étaient surreprésentés. Ainsi, l'unique sénateur européen de Centrafrique était élu par... quinze électeurs et les fonctionnaires coloniaux se déplaçaient encore dans des hamacs portés par des Africains.

Mais le maintien des empires coloniaux coûtait cher. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas avaient dû reconnaître l'indépendance de leurs possessions d'Asie dans l'immédiat après-guerre. La France avait dû évacuer le Nord-Vietnam après Dien Bien Phu. Les industriels de la métropole dont l'activité ne dépendait pas du marché colonial auraient préféré bénéficier directement de la manne étatique. Les patrons de l'aéronautique ou de l'automobile étaient plus attirés par le marché européen que par les colonies. En outre, les États-Unis exerçaient une pression politique « anticoloniale » avec pour objectif de leur permettre d'accéder à des marchés protégés par les chasses gardées coloniales.

Tous ces facteurs finirent par contraindre les États européens à décoloniser, même là où ils n'avaient pas été chassés par des révoltes. Mais renoncer à la forme coloniale, c'est-à-dire la domination directe, ne signifiait pas renoncer à la domination !

De la décolonisation...

La guerre d'Algérie fut l'accoucheuse des indépendances en Afrique noire. La crise politique dans laquelle sombra la IV^e République fut dénouée par le retour au pouvoir de de Gaulle, qui acheva ce que la gauche avait préparé avec la « loi cadre » de Defferre en Afrique. Entre 1958 et 1960, de Gaulle mit en route le processus des indépendances, devenues indispensables au maintien des intérêts capitalistes français.

Nombre d'Africains ont éprouvé de la joie à ne plus subir les humiliations quotidiennes de l'administration coloniale raciste. Mais derrière la façade des drapeaux, des hymnes et des sièges à l'ONU de ses alliés africains, la France défendait ses intérêts. La bourgeoisie française plaça à la tête des nouveaux États des hommes qui lui étaient liés moralement et socialement, et surtout décidés à en défendre les intérêts au-delà des indépendances.

Certains d'entre eux avaient participé aux institutions de la bourgeoisie française comme l'Ivoirien Houphouët-Boigny, plusieurs fois ministre sous la IV^e République et un des rédacteurs de la Constitution de la Ve ou encore le Sénégalais Senghor, lui aussi ancien ministre. Ailleurs, ce fut d'ex-sous-officiers de

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

l'armée française comme Bokassa en Centrafrique ou Eyadéma au Togo. Une seule exception : la Guinée de Sékou Touré qui, en 1958, avait opté avant tout le monde pour l'indépendance mais contre de Gaulle, et qui subit les représailles de la France qui lui retira fonctionnaires et crédits.

Cette décolonisation entraîna le découpage de l'Afrique en États rivaux. Il n'était pas question pour la France de favoriser leur union, ne serait-ce que dans le cadre administratif créé par la colonisation, avec l'AOF et l'AEF, qui furent découpées en plusieurs États suivant des frontières tracées par les colonisateurs, qui tranchaient dans le vif, éclatant une même ethnie en plusieurs États. En 1964, les dirigeants africains déclarèrent ces frontières intangibles.

... à l'art de conserver sa zone d'influence

L'Afrique restait un champ d'investissements pour certains groupes capitalistes, d'autant plus intéressant que ces investissements étaient garantis, voire financés en partie par l'État français, par le biais de la prétendue « aide au développement ». L'Afrique était une source importante de matières premières : pétrole, fer, bauxite, arachide ou coton. Elle représentait aussi des débouchés pour les marchandises de l'ex-métropole, protégés des concurrents par les circuits commerciaux, les liens issus de la période coloniale et une langue commune.

Parmi ces atouts, il y avait la zone CFA, une monnaie unique convertible à taux fixe en francs puis en euros, garantie par la Banque de France. Maintenue après les indépendances, elle a continué d'assurer aux capitalistes français la libre circulation de leurs capitaux et de leurs profits et maintenu un obstacle à la circulation des capitaux venus d'ailleurs.

Mais parce qu'elle est une puissance impérialiste de second ordre, la France n'a pu conserver sa mainmise qu'en maintenant un système reposant sur le contrôle des appareils d'État autochtones, sous la protection des troupes françaises présentes dans les endroits stratégiques. Ce protectorat politique, en échange de la défense des intérêts français, implique aussi le soutien aux dirigeants de ces pays, fussent-ils les pires dictateurs, contre leur peuple.

Toute cette politique a généré une activité de lobbying faite de secrets, de combines et de pots-de-vin destinés à arroser les politiciens français, de droite comme de gauche, et à créer des liens de complicité et de dépendance entre eux-ci, les dirigeants des grands groupes capitalistes opérant là-bas et les dictateurs sur place. Agents secrets et mercenaires côtoient ainsi politiciens et hommes d'affaires dans ce qu'on appelle la « Françafrique », pour permettre à Total, Bouygues, Bolloré ou France Télécom de monopoliser ce qui rapporte dans la « Communauté africaine ».

À l'origine, la nationalisation, notamment des mines, a donné aux États africains des marges de négociation avec les trusts dominant le marché mondial, mais sans les libérer totalement de leur emprise. Pour négocier au mieux, il fallait de la part des dirigeants africains une volonté politique. Mais celle-ci avait un prix que les trusts ont su monnayer : le coût d'achat de ces dirigeants. Et, avec le temps, en fait de protection contre le pillage impérialiste, les nationalisations sont devenues un moyen d'enrichir une mince couche privilégiée.

Manœuvres des grandes puissances et des dictateurs locaux

L'Afrique est prise en tenaille : sur le long terme, elle pâtit de la baisse du cours des matières premières tandis qu'il y a un renchérissement du prix des biens manufacturés. Cela a conduit à l'endettement des

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

États, entraînant à son tour les « ajustements structurels » chers au FMI, avec des conséquences désastreuses pour les populations : le peu de protection sociale et le secteur nationalisé ont été détruits pour permettre aux grands trusts de mettre la main sur tout ce qui rapportait du profit.

À cela s'est ajouté le pillage par des bandes armées issues de la décomposition des armées nationales. Les rivalités de politiciens ou des chefs de guerre locaux expliquent le déclenchement des conflits. Mais les manœuvres des grandes puissances, leurs rivalités, les aides en argent et en armes à leurs protégés, en expliquent l'ampleur, la durée et le caractère sanglant. Pour garder leur position, bien des dirigeants africains usent aussi du poison ethniste qui débouche trop souvent sur des affrontements sanglants.

Au total, comme au temps des colonies, les richesses s'accumulent dans les métropoles impérialistes, tandis que la grande majorité de la population crève de misère. Les indépendances n'ont rien changé à ce mécanisme puissant. La seule nouveauté a été qu'il arrose désormais une couche minuscule de privilégiés locaux qui copient la bourgeoisie occidentale jusqu'à placer leurs avoirs dans des paradis fiscaux, et ne laissent aux populations, comme alternative à la misère, que de quitter pays et famille pour se retrouver, à travers bien des épreuves, sous-prolétaires en Occident.

Jacques FONTENOY

Un site pour les « fashion-addict » qui ont envie d'Afrique



mardi 20 juillet 2010 / par DEENAH M - **Toute la mode africaine ou presque est disponible sur le site de vente en ligne My Asho.com. Ce site, qui n'existe pour l'heure qu'en version anglaise, propose aux fashionistas de s'offrir des pièces uniques de créateurs africains**

[My Asho](#), ce site créé en 2008 et dont le nom signifie "mes vêtements" en yoruba (une langue parlée au Nigeria, au Bénin et au Togo), a été développé pour célébrer et promouvoir le talent des créateurs africains à travers le monde. Ambition affichée : devenir un site de référence pour la mode africaine. Un pari réussi pour l'heure. On y trouve, en plus de la mode féminine et pour les enfants, des accessoires et des objets décoratifs.

Le [site](#) travaille en étroite collaboration avec les plus grands stylistes africains pour vendre en ligne les meilleures pièces de leurs collections. Cela permet d'ouvrir la mode africaine à un public international de connaisseurs, mais aussi de le rendre plus accessible à tous. La plupart des produits sur My Asho sont fabriqués de façon artisanale, éthique et en édition limitée. My Asho permet ainsi aux clients d'être assurés de trouver des produits de haute qualité et tendance à des prix très abordables. Le site a d'ailleurs créé un label "My ASHO Market" pour vendre leurs produits "coup de cœur" trouvés sur les marchés africains ou chez de petits créateurs.

Les Africains peuvent s'offrir des produits "My Asho" sans carte bancaire

My Asho livre partout dans le monde et les achats peuvent être faits en euros, dollars et livre sterling. Les vêtements ne sont disponibles en stock que jusqu'à la taille anglaise 14 (environ du 42 français), mais il y a possibilité de commander les tailles au-dessus. Pour les clients africains, sans carte bancaire, il est possible de payer en faisant un virement bancaire en suivant les instructions données dans la section "[Shopping from Africa](#)". Tout serait parfait si le portail n'était pas exclusivement anglophone. Et comme la plupart des sites anglais, il n'y a aucun styliste ou créateur francophone répertorié sur My Asho. La plupart des créateurs sont ghanéens, nigériens ou encore sud-africains.

On est encore loin du marché global africain, mais les ambitions de ce jeune site qu'est My Asho sont à sa portée. En attendant, toutes les fashionistas peuvent maintenant s'offrir les dernières pièces de créateurs africains résolument modernes.

AFRIQUE TERRORISME ESPAGNE Rebondissements dans l'affaire des otages en Mauritanie

22.07.2010 - Omar Sid'Ahmed Ould Hamma, dit "Omar le Sahraoui", un Malien de 52 ans, a été condamné le 21 juillet à douze ans de prison par la Cour criminelle de Nouakchott pour l'enlèvement de trois Espagnols, en Mauritanie. Il est accusé d'avoir agi comme mercenaire pour le compte d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), l'organisation ayant revendiqué le rapt de Roque Pascual, Albert Vilalta et Alicia Gámez. Ces trois membres de l'ONG barcelonaise Acció Solidària ont été enlevés le 29 novembre dernier sur la route Nouadhibou-Nouakchott. Si Alicia Gámez a été relâchée en mars 2010, ses deux compagnons restent aux mains des ravisseurs. Le procès s'est tenu "sans témoins ni présentation de preuves", selon le quotidien espagnol [ABC](#). Le procureur avait initialement demandé la condamnation à perpétuité. La peine relativement faible prononcée contre Omar le Sahraoui, est une "manière de préparer le terrain pour ce qui risque d'arriver prochainement", estime Mohamed Mahmoud Aboulmaaly, journaliste local interrogé par le quotidien madrilène. Selon lui, il est possible que le gouvernement mauritanien accède à la requête d'Al-Qaida, à savoir échanger des prisonniers islamistes contre les deux otages espagnols.

España Doce años de cárcel por el secuestro de los cooperantes

La sentencia, tras un juicio sin testigos ni pruebas, se considera blanda

LUIS DE VEGA / ENVIADO ESPECIAL A Día 22/07/2010



[Los tres voluntarios españoles secuestrados: Roque Pascual, Albert Vilalta y Alicia Gámez, ya liberada. AFP](#)

NUAKCHOT (MAURITANIA)

El principal acusado por el secuestro en Mauritania de tres voluntarios españoles en noviembre de 2009 ha sido condenado a doce años de cárcel tras un juicio sin testigos ni presentación de pruebas. La pena es considerada leve por distintos analistas y fuentes cercanas a la investigación, lo que podría no disgustar a

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

los terroristas que mantienen todavía cautivos a Albert Vilalta y Roque Pascual. Otros cuatro acusados quedaron absueltos y otro fue condenado a un año de prisión en suspenso. Omar Uld Sidajmed Uld Hamma, conocido como Omar Saharaui, habría llevado a cabo el secuestro junto a otras tres personas, según las declaraciones de las que dispone la Policía y la Fiscalía. Posteriormente Albert Vilalta, Roque Pascual y Alicia Gámez, que fue liberada en marzo, fueron transferidos a una célula de Al Qaida del Magreb Islámico (AQMI) que lidera el conocido terrorista Mojtar Belmojtar. Belmojtar y otros cuatro acusados deberían haber sido juzgados en rebeldía en este mismo proceso, pero finalmente no se anunció pena alguna contra ellos.

Reducción de pena

El fiscal había pedido el martes la cadena perpetua para Omar Saharaui, que negó su participación en los hechos. También pidió esa pena para otros tres acusados. Pero para sorpresa de los presentes en el tribunal, Mohamed Abdallahi, dio marcha atrás en la mañana de ayer dejando esa solicitud de prisión de por vida en 15 años. Es algo inédito, afirmaron algunos presentes.

Los abogados recurren

El veredicto final, leído ante decenas de agentes antidisturbios, recoge la sentencia de Saharaui a doce años de prisión y trabajos forzados, la confiscación de todos sus bienes y el pago de unos 29.600 euros. Se le considera responsable de secuestro, atentado contra la vida de personas y actos terroristas contra extranjeros. La condena se asienta en los artículos 53, 54 y 319 del Código Penal y los artículos 5 y 6 de la ley antiterrorista. Sus abogados ya han recurrido porque insisten en que no hay pruebas. Tras ver que el fiscal había dado marcha atrás, Omar Saharaui se acercó durante un receso a los barrotes de la celda que ocupaba en la sala junto a los otros acusados y charló con cierto aire de tranquilidad y a veces hasta sonriente con sus defensores. ¿Qué ocurrió entre la tarde del martes y la mañana de ayer para que la petición de cárcel a perpetuidad se esfumara? «Esto es África», comentó a ABC Sidi Bounena, uno de los abogados de Saharaui. Bounena se ganó la felicitación de varios colegas al reclamar ante el juez la presencia de Alicia Gámez, que considera pieza «capital» para resolver el caso. Kaber Uld Imigen, otro defensor del principal acusado, piensa que puede haber habido factores extrajudiciales que hayan influido en la sentencia final. Tanto las autoridades mauritanas como las españolas están convencidas de la participación de Omar Saharaui como autor material del secuestro de los tres españoles. A pesar de todo, ni su nombre ni el de los once que aparecen en la lista de los juzgados en Nuakchot, salvo Belmojtar, aparecen en las listas de miembros de Al Qaida. Eran considerados mercenarios a sueldo de los terroristas o cómplices.

Preparar el terreno

La suerte de Omar Saharaui es sin embargo seguida muy de cerca por los terroristas que retienen a Vilalta y Pascual desde hace casi ocho meses, según diferentes fuentes cercanas a la investigación. Doce años, con la posibilidad de que se beneficie de alguna gracia o sea transferido a Malí, su país natal, no es una condena importante, añaden. «El veredicto es una forma de preparar el terreno para algo que va a ocurrir próximamente», afirma el periodista Mohamed Mahmud Aboulmaaly, especializado en terrorismo salafista, refiriéndose indirectamente a la posibilidad de que se acepten las exigencias de Al Qaida de intercambiar algunos presos por los dos rehenes españoles.

Le Monde **Asie CHINE ECONOMIE Quand la machine à exporter chinoise se calmera**

| 21.07.10 | 14h39 • Mis à jour le 21.07.10 | 14h40

Pékin Envoyé spécial

La machine à exporter chinoise s'est-elle remise à tourner à plein régime ? Les exportations ont bondi de près de 44 % en juin par rapport au même mois de l'année précédente. En mai, le rebond avait été de 49 %. Les surplus commerciaux (la différence entre les importations et les exportations) sont eux aussi en hausse : la Chine a enregistré en juin un excédent de 20 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros), le plus élevé en neuf mois. En mars, la Chine avait connu un déficit. Sur le premier semestre, les excédents commerciaux devraient toutefois être inférieurs la même période en 2009.

Ce rebond spectaculaire est paradoxal : il intervient alors que l'économie chinoise, en surchauffe suite aux mesures de relance de 2009, refroidit. Le PIB chinois a progressé de 10,3 % au second trimestre 2010 (par rapport à la même période de 2009, la Chine ne donnant pas de statistiques de progression en glissement trimestriel), contre 11,9 % pour les premiers mois de l'année. Surtout, la crise de confiance des économies européennes, et la dépréciation de l'euro par rapport à la devise chinoise (la monnaie européenne a perdu 10 % entre juillet 2009 et juillet 2010) n'ont pas eu d'effet majeur sur les achats européens auprès de l'atelier du monde (la progression des exportations est la même en juin pour l'Europe et les Etats-Unis). Du moins pour l'instant : *"Les prévisions pour le commerce international ne portent guère à l'optimisme"*, a déclaré mardi le porte-parole du ministère du commerce chinois, [Yao Jian](#), qui prévoit une baisse de la croissance des exportations, notamment vers l'Union européenne, premier partenaire commercial de la Chine, au deuxième semestre. Tout en soulignant que *"dans l'ensemble, il n'y aura pas une forte chute en raison de la demande pour les produits de première nécessité qui exigent une forte main-d'oeuvre"*.

Réévaluation du yuan

La reprise de la demande extérieure expose Pékin à de nouvelles critiques américaines : en acceptant d'assouplir la marge de fluctuation du yuan par rapport au dollar juste avant le dernier G20, à Toronto, fin juin, la Chine avait désamorcé la colère des Américains. Mais le dollar n'a perdu depuis que 0,7 % par rapport à la devise chinoise. Fair-play, les Etats-Unis, qui avaient repoussé jusqu'après le sommet de Toronto le fameux rapport semi-annuel du Trésor américain au Congrès, ont donc évité de désigner la Chine comme un pays "manipulateur de devises". Mais les débats, à Washington, ont repris de plus belle sur la nécessité d'obtenir une réévaluation plus conséquente du yuan.

Soucieux de prévenir un emballement trop brutal de son commerce extérieur, Pékin avait annoncé ces dernières semaines la suppression de toute une série d'aides fiscales aux exportations à partir du 15 juillet, pour certains aciers et métaux non ferreux, ainsi que dans la chimie. C'est la première fois que la Chine supprime les aides mises en place au moment de la [crise financière](#) globale pour prévenir les effets d'une chute brutale des commandes de la part des pays occidentaux. *"L'économie globale est en train de se rétablir, mais à un rythme lent. Il y a beaucoup d'incertitudes. Nous devons favoriser la demande interne, tout en stabilisant la demande externe"*, a déclaré dimanche le premier ministre, [Wen Jiabao](#), lors d'une visite récente la province du Shaanxi, rappelant la nécessité pour la Chine d'une *"croissance saine et relativement rapide afin de garantir l'emploi et de restructurer notre mode de développement"*.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Il s'agit d'éviter tout mouvement brusque susceptible de déséquilibrer l'économie chinoise : les officiels chinois font souvent référence aux tensions sur les salaires dans les usines exportatrices pour signaler combien est étroite la marge de manoeuvre du premier pays exportateur mondial. Moins explicite, le danger d'une crise bancaire pousse aussi les Chinois à la prudence : les autorités de régulations financières chinoises cherchent à endiguer ce que l'agence Fitch a dénoncé comme la "titrisation informelle" de créances par les banques chinoises. Le recours massif au crédit bancaire pour financer le plan de relance chinoise a conduit à un endettement exponentiel dans les provinces. Sommées de réduire leur encours de crédit, les banques "repackagent" des créances en produits d'investissements. Des pratiques courantes qu'on croyait disqualifiées depuis la crise des subprimes aux Etats-Unis.

Brice Pedroletti

LE TEMPS EUROPE ECONOMIE La zone euro ne se remettra pas avant 2013

Ram Etwareea jeudi 22 juillet 2010

La dette, une faible croissance et une population vieillissante plombent les finances publiques européennes. Selon HSBC, l'Europe n'est pas maître de son destin

La théorie économique nous enseigne qu'il ne faut pas serrer la ceinture immédiatement à la sortie d'une récession. C'est pourtant ce qu'ont fait presque l'ensemble des pays européens dans le but de corriger leur déficit budgétaire et redresser leurs finances publiques. Résultat: la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la zone euro sera anémique en 2010, à 1,2%. A titre de comparaison, le taux mondial atteindra 4,5%.

Telles sont les prévisions de Janet Henry, économiste en cheffe de la HSBC pour l'Europe. Pour elle, les mesures d'austérité adoptées se feront sentir dès le 2e semestre 2010, mais elles feront encore plus mal ces prochaines années, en tout cas jusqu'en 2013. La dette s'élèvera alors, pour l'ensemble de la zone euro, à 93,4% du PIB, c'est-à-dire plus lourde qu'en 2010 où elle ne pèse que 84%.

En 2013, et malgré toutes les mesures, il n'y aura que l'Allemagne qui aura un déficit budgétaire au-dessous des 3% prescrits par le Traité de Maastricht

Il faut dire que l'Europe n'a pas fini de broyer du noir. La crise grecque, puis la contagion au Portugal, à l'Espagne et dans une certaine mesure à l'Italie ce printemps, ont fait craindre le pire. Après beaucoup de tergiversations, les chefs d'Etat européens ont réussi à créer un fonds de stabilisation de 440 milliards d'euros pour venir en aide aux économies en difficulté. Par là même, la Commission européenne tente d'instituer un système de surveillance des budgets nationaux, avec la possibilité de sanctionner les pays récalcitrants. Janet Henry exclu un nouveau traité européen et estime qu'un Fonds monétaire européen, pour autant qu'il soit crédible, pourrait assumer ce rôle.

Les mesures d'austérité ne sont pas propices à la création d'emplois. En Europe, le taux de chômage a déjà atteint les 10%, avec un sommet de 20% en Espagne et 40% chez les jeunes chômeurs.

Aux problèmes de la dette et de déséquilibres budgétaires, s'ajoute celui du vieillissement de la population. Entre 2005 et 2030, la population active baissera de 20 millions et le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera de 40 millions. Une bombe à retardement pour les économies qui devront déboursier de plus en plus pour les pensions dont le financement sera assuré par de moins en moins de contributeurs.

Pour Janet Henry, l'Europe n'est pas vraiment maître de son destin. Ses perspectives dépendent largement de l'évolution économique aux Etats-Unis où selon elle, les craintes d'une double récession se font de plus en plus sentir. Pour preuve, l'emploi ne décolle pas et les valeurs immobilières continuent de chuter. «On peut toujours espérer que Washington adopte des nouveaux plans de relance pour aider l'activité économique», dit-elle. Autre facteur que doit surveiller l'Europe, la demande globale. Janet Henry se félicite de la force de l'Allemagne dont les exportations en direction des pays émergents explosent. «L'Asie qui dépend davantage sur son marché intérieur pour croître, représente un espoir pour l'Europe», affirme-t-elle, ajoutant que le potentiel d'exportation des pays comme l'Espagne ou l'Italie reste immense. Selon Janet Henry, ils peuvent, comme l'Allemagne, aussi profiter de la faiblesse de l'euro pour gagner des marchés.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

EUROPE CORRUPTION UNION EUROPEENNE Sofia qui rit, Bucarest qui pleure

Les autorités bulgares se félicitent bruyamment du dernier rapport de Bruxelles, qui leur attribue plus de volonté politique à combattre la corruption que leurs homologues roumains. La presse de Sofia est plus dubitative. A Bucarest, l'humeur est maussade.

21.07.2010 | Alexandre Lévy, Iulia Badea Gueritée | [Courier international](#)



© Courier international

Peu importe que les élèves ne soient qu'au nombre de deux, les Bulgares sont "les meilleurs de la classe" à en croire les autorités de Sofia, qui fanfaronnent depuis que l'Union européenne a épinglé, cette fois-ci, davantage les Roumains dans son rapport annuel, présenté le 20 juillet.

Peu importe aussi qu'il faille chercher avec une loupe les rares compliments à l'égard de Sofia, qui ferait désormais montre d'un peu plus de "volonté politique" dans sa lutte contre la corruption et la criminalité organisée. "C'est le meilleur rapport que nous n'ayons jamais eu", se réjouit le Premier ministre, Boïko Borissov, [cité](#) par *Dnevnik*. A ses côtés, le procureur général, Boris Veltchev, entonne le même refrain tandis que le ministre de l'Intérieur, Tsvetan Tsvetanov, profite des critiques adressées par Bruxelles au système judiciaire pour ajouter son grain de sel : "Notre système judiciaire ne correspond pas aux attentes de la société et à ce qu'il devrait être dans un Etat membre de l'UE", dit cet homme, qui mène depuis plusieurs mois un vigoureux bras de fer avec les juges, qu'il suspecte de collusion avec le crime organisé.

"Bref, tout ce que fait le gouvernement est bien, tout ce que font les juges est mal" : c'est ainsi que *Dnevnik* [résume](#) la volonté du gouvernement actuel de s'attribuer les mérites de ce rapport. Pourtant, le journal souligne, dans son éditorial, que la grande majorité des critiques de Bruxelles restent toujours d'actualité, notamment dans le domaine de la justice, en citant l'exemple des

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

procès intentés contre certaines grandes figures du monde interlope, qui n'ont pas été à la hauteur des attentes. Et le journal laisse choisir ses lecteurs entre une lecture "positive" ou "négative" de ce rapport tout en rappelant que, depuis son adhésion, la Bulgarie n'a reçu à ce jour que 5 % des fonds européens qui peuvent lui être attribués jusqu'en 2013

Côté roumain, ce sont les critiques de Bruxelles sur la réduction des compétences de l'ANI (Agence nationale pour l'intégrité, censée, entre autres, vérifier les déclarations de fortune des hauts fonctionnaires roumains, mettre à jour d'éventuels conflits d'intérêts, saisir au besoin le parquet), en juin dernier, qui alimentent les commentaires. "La réduction des compétences de l'ANI a engendré une réaction ferme de la Commission européenne alors qu'aucun autre Etat membre de l'UE ne possède d'agence équivalente, [s'étonne](#) le quotidien *Adevarul* : si les autres subissent moins de corruption que nous sans ANI [ou sans équivalent], pourquoi l'UE fait-elle si grand cas de cette agence ?"

Le président roumain, Traian Basescu, qui a par deux fois usé de son droit de renvoyer le texte modifiant les pouvoirs de l'ANI devant le Parlement afin d'obtenir le rétablissement de ces pouvoirs, "est sorti de ses gonds quand on lui a dit que la Roumanie n'avait pas respecté ses engagements envers UE", [affirme](#) pour sa part le quotidien *Gandul*. "Une telle formule est inadmissible", a affirmé le président. "Nous ne sommes pas prêts à accepter un jugement si négatif à cause de l'ANI." Piqué au vif et décidé à répondre à Bruxelles, Basescu a convoqué le Parlement, actuellement en vacances, le 1er août, afin de le remettre au travail sur l'adoption de la loi sur l'ANI, modifiée en conséquence. "Reste que la Roumanie est encore une fois à la traîne, derrière la Bulgarie", [conclut](#) *Jurnalul National* sur un ton fataliste.

Une copie du site internet du Ministère français des affaires étrangères annonçait le 14 juillet que la France s'apprêtait à restituer 17 milliards d'euros à Haïti, en tant qu'ancienne puissance colonisatrice. Le canular, préparé à Montréal, n'aurait semble-t-il pas fait rire à Paris.

23.07.2010 | Laura-Julie Perreault | [La Presse](#)



Le [faux site](#) était suffisamment réaliste pour le canular.

Les Yes Men, deux militants américains qui se sont rendus célèbres en créant de faux sites web qui mettent les gouvernements et les grandes entreprises dans l'embarras, ont maintenant des disciples à Montréal. Dans une supercherie mise en ligne le 14 juillet, ces derniers s'en sont pris à la France, qui, depuis, cherche à effacer leurs traces sur le web. Dans un pastiche du site web du Quai d'Orsay, sur lequel apparaissait une vidéo d'une conférence de presse ainsi qu'un communiqué de presse, on pouvait lire que la France comptait restituer à Haïti près de 17 milliards d'euros. Cette somme, expliquait la "porte-parole" du Quai d'Orsay dans la fausse vidéo, équivalait à la somme, majorée d'intérêts de 5%, que le petit pays antillais a versée à l'ancien colonisateur de 1825 à 1952 en échange de son indépendance. Cette nouvelle, qui a vite fait le tour de la planète médiatique, a été démentie par le Quai d'Orsay. Vendredi dernier, le 16 juillet, le faux site web, qui était à l'adresse www.diplomatiegov.fr, a été bloqué par les autorités françaises pour réapparaître ailleurs.

Interrogées hier par La Presse, des sources du ministère des Affaires étrangères de l'Hexagone n'ont pas caché que des efforts étaient toujours déployés pour nettoyer l'internet de la supercherie. Une poursuite contre le groupe qui est à l'origine de la farce n'est pas exclue. Malgré la mise en garde des autorités françaises, les instigateurs de la farce, regroupés dans le Comité pour le remboursement immédiat des milliards envolés d'Haïti (CRIME), promettent de continuer leur croisade contre le gouvernement français. "Notre manière à nous de poursuivre la France, c'est sur le web", a dit une porte-parole du collectif lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Montréal jeudi 22 juillet. Masquée, cette dernière a refusé de révéler son identité. Trois de ses comparses, aussi présents, portaient eux aussi un loup noir. "Nous avons consulté un avocat qui nous a dit qu'il était mieux de ne pas nous identifier", a répondu la porte-parole

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

anonyme.

La militante masquée a noté que plus de 20 personnes, au Canada, aux États-Unis et en France, ont contribué à la préparation du canular depuis avril. Ces derniers ont eu droit à l'appui et à l'expertise des Yes Men, qui ont notamment piégé le gouvernement de Stephen Harper l'hiver dernier lors de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques. Ayant créé un pastiche du site d'Environnement Canada, les Yes Men avaient annoncé dans un communiqué de presse que le Canada comptait réduire dramatiquement ses émissions de gaz à effet de serre et verser 13 milliards aux pays en voie de développement. Lors des grandes conférences sur la reconstruction d'Haïti réunissant des pays donateurs au cours des derniers mois, l'idée de "faire un coup médiatique" similaire a germé dans la tête des membres de CRIME. Ce n'est pas la première fois qu'un groupe revendique le remboursement par la France de la somme exigée d'Haïti par le roi Charles X en 1825 au nom des colons français qui avaient perdu des terres, des esclaves et des revenus commerciaux après l'accession de la perle des Antilles à l'indépendance. L'ancien président haïtien Jean-Bertrand Aristide avait évoqué l'idée en 2004. Une pétition circule aussi dans le web à cet effet.

LE TEMPS EUROPE SYSTEME FINANCIER Les critiques dénoncent les travers des tests de résistance bancaires

Yves Genier vendredi 23 juillet 2010

Alors que les résultats doivent être publiés ce vendredi à 18 heures, des voix s'élèvent pour dénoncer les méthodes retenues. Le FMI exige une transparence élevée

C'est ce vendredi à 18 heures que le public pourra prendre connaissance de la capacité des grandes banques européennes à surmonter une grave crise économique et financière. Mais avant même que les résultats des tests de résistance conduits ces dernières semaines par le Comité européen des superviseurs bancaires ([CEBS](#) – Committee of European Banking Supervisors) soient connus, nombre de critiques dénoncent des méthodes de travail insuffisantes.

Ordonnés par le Conseil européen sur 91 banques, ces tests de résistance doivent démontrer la capacité des principaux acteurs de la branche en Europe à faire face à une nouvelle crise de l'euro. Les principales hypothèses de travail sont une récession de 3% de la conjoncture de la zone euro et une flambée de la volatilité des obligations souveraines. Elles incluent aussi un défaut de paiement partiel de 17% de la dette grecque. Les banques doivent prouver qu'elles parviennent à conserver un ratio de fonds propres de première catégorie de 6% au minimum en dépit de ces conditions adverses. Du succès de ces examens dépend le niveau de confiance que les marchés accorderont au système financier du Vieux Monde.

Ce regain de confiance n'est pas acquis, selon diverses organisations. Le FMI exige, dans son rapport sur la zone euro publié mercredi, «une publication détaillée des critères utilisés dans ces examens, si possible au niveau de chaque institution». Cette critique a été entendue par le CEBS, qui prévoit une publication des résultats par institution et par autorité de supervision.

Les résultats seront-ils significatifs? Le FMI s'inquiète en effet de la mise sur pied d'«obstacles légaux» que certaines autorités de surveillance nationales pourraient mettre en avant pour justifier la non-publication d'informations trop sensibles. Cette inquiétude est partagée par l'institut de recherche [Bruegel](#) à Bruxelles, qui redoute que des biais nationaux ne faussent les résultats. «En Europe, chaque autorité nationale est fortement encouragée à protéger «ses» banques et à donner une meilleure image de leurs résultats», écrit l'économiste Nicolas Véron, membre de l'institut bruxellois et de l'Institute for International Economics à Washington, dans une note publiée jeudi.

Les critères eux-mêmes ne paraissent pas tous cohérents entre eux. «Comment peut-on expliquer l'hypothèse des régulateurs selon laquelle les emprunts d'Etat détenus par les banques sont sûrs alors que l'un des critères retenus prévoit un défaut partiel de la Grèce?» interroge Daniel Gros, directeur du [Centre d'études politiques européennes](#), dans une note publiée le 12 juillet. Les analystes financiers restent eux aussi réservés sur la qualité des résultats. «Ce n'est qu'un test, et pas uniquement en raison du caractère limité des informations disponibles», écrit, par exemple, l'analyste Alejandro Ruyra, spécialiste des banques espagnoles chez Kepler Capital Market. D'autres établissements jugés à risque, comme la National Bank of Greece, ont tenu à préciser à l'avance qu'elles avaient passé le test avec succès.

La Finma «réfléchit» à livrer des informations relatives aux tests qu'elle a pratiqués auprès d'UBS et de Credit Suisse.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

LE TEMPS MONDE ECONOMIE L'Asie dit non à l'échange automatique d'informations

[Richard Werly](#) jeudi 22 juillet 2010

Singapour, Hongkong et Macao n'en veulent pas

«La région administrative spéciale de Hongkong respecte un seul principe international de transparence: celui du G20, à savoir l'échange d'informations fiscales à la demande. Il est contraire à notre politique d'accepter toute obligation de passer à l'échange automatique d'informations.»

Contacté par Le Temps au lendemain de la visite présidentielle à Bruxelles de Doris Leuthard, le bureau des services financiers de Hongkong est catégorique. La ministre adjointe en charge des négociations internationales, Julia Leung, nous a redit dans une longue réponse écrite que le territoire n'ira «pas plus loin» que sa nouvelle loi fiscale adoptée le 12 mars 2010 pour s'aligner sur les standards de l'OCDE.

Pour satisfaire à ces critères, Hongkong a également finalisé (toutes ne sont pas signées), douze conventions de double imposition «modèle OCDE» avec Brunei, les Pays-Bas, l'Indonésie, la Hongrie, le Koweït, la France, le Liechtenstein, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Japon, la Suisse, le Vietnam, la Belgique et le Luxembourg. Son accord avec la Chine, autorité de tutelle, a aussi été remanié.

La Commission européenne aura donc du mal à obtenir, comme elle l'a de nouveau réclamé à la Suisse lundi, la généralisation de l'échange automatique d'informations au sein des pays tiers de l'UE. En vigueur dans 25 pays membres sur 27 (sauf le Luxembourg et l'Autriche) ce système surtout destiné à intimider les évadés fiscaux potentiels (dont l'identité est signalée s'ils ouvrent un compte à l'étranger) apparaît condamné à buter, en Extrême-Orient, sur une autre «muraille de Chine». De quoi encourager les banquiers helvétiques à persévérer dans leurs efforts pour convaincre les grands pays de l'Union (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie) d'accepter, en lieu et place, un impôt libérateur négocié pays par pays et prélevé sur l'ensemble des capitaux communautaires déposés en Suisse.

Cette formule, qui permettrait de régulariser le passif tout en préservant l'anonymat des détenteurs de ces fonds a d'ailleurs été de nouveau défendue mardi à la Radio Télévision Suisse par Patrick Odier, le président de l'Association des banques suisses. Celui-ci a nuancé le fait que le Conseil fédéral n'a toujours pas avalisé le projet, et a rappelé qu'aussi véhémente soit-elle, la Commission européenne n'a pas «la compétence fiscale, qui est du ressort des Etats membres».

LE TEMPS MONDE ETATS-UNIS-ONU Betty KING, l'Amérique engagée

[Stéphane Bussard](#) vendredi 23 juillet 2010



Betty King: à Genève, «il n'est pas tant question de résolutions abstraites que de tâches très concrètes, qui ont un impact immédiat sur le terrain». (Eddy Mottaz)

Responsable de la Mission des Etats-Unis auprès de l'ONU à Genève, l'ambassadrice se sent chez elle ici. Admiratrice de Kennedy et de Martin Luther King, elle marche sur les brisées de Rousseau en vouant un culte à la balade

Une lumière estivale et joyeuse baigne son grand bureau, à deux pas des Nations unies, de l'OMS et du Bureau international du travail. Sur les murs, une œuvre de [Judy Mannarino](#), une artiste contemporaine new-yorkaise, une image du photographe [Tom Till](#) et un tableau abstrait intitulé «As Kids Go» de [l'Afro-Américain Sam Gilliam](#). La chaleur qui y règne prouve qu'on est loin du confort climatisé des bureaux de [Foggy Bottom à Washington](#), siège du Département d'Etat. Cheffe de la [Mission des Etats-Unis à Genève](#) depuis mars 2010, [Betty King](#) ironise d'emblée: «On a peut-être poussé le concept d'éco-énergie un peu loin», allusion au fait que l'édifice de la Mission américaine est considéré comme un des plus respectueux de l'environnement grâce à ses panneaux photovoltaïques et à son système de refroidissement magnétique.

Si certains ambassadeurs font la fine bouche quand on leur annonce qu'ils vont devoir s'établir à Genève pour quatre ans, Betty King n'a pas ce caprice, ni l'esprit blasé. Bien au contraire. «Cela fait huit ans que j'attendais de pouvoir venir à Genève. J'étais ambassadrice américaine auprès du [Conseil économique et social \(Ecosoc\) de l'ONU](#). Dans cette fonction, j'étais venue plusieurs fois à Genève, que j'ai découverte aussi bien en hiver qu'en été. Je voulais vraiment ce poste, car je me sens chez moi ici.»

Vive, l'esprit libre qui bannit la complexité inutile et qui pourrait donner une fausse impression de désinvolture, elle a le contact facile, qui fait déjà merveille auprès des diplomates et hauts fonctionnaires onusiens. C'est la simplicité naturelle de la Suisse qu'elle apprécie, son rapport respectueux à l'environnement. A l'image de son ami [Kofi Annan, l'ancien secrétaire général de l'ONU](#), qui crapahutait avec le conseiller fédéral Adolf Ogi dans les Alpes suisses, Betty King s'est constitué une cordée d'amis inconditionnels de marche à pied. Une manière, pour l'Américaine, de se familiariser avec un autre Genevois d'adoption, Jean-Jacques Rousseau.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

La raison de cette longue attente de Betty King pour obtenir le Graal? Elle aurait eu sa chance plus tôt, en 2001, si George W. Bush n'avait pas ravi la victoire à Al Gore par une décision de la Cour suprême. C'est donc un ami de Bush junior, [un magnat texan des médias, Warren Tichenor](#), qui eut l'honneur de représenter les Etats-Unis à l'ONU à Genève. Peu familier des Nations unies et des droits de l'homme, il incarnait une diplomatie froide et formelle. L'ambassadrice King, c'est l'exact inverse.

Née [à Saint-Vincent, dans la chaleur tropicale des Antilles](#), elle a gardé de sa culture caribéenne mâtinée de britannité une affabilité et une décontraction naturelle que le politiquement correct n'a pas réussi à juguler. Dans son discours de la Fête nationale du 4 Juillet, à la Mission américaine, devant un parterre de diplomates, elle fera honneur à [l'acronyme TGIF](#) («Dieu soit loué, c'est vendredi», un terme qui exprime le soulagement d'arriver à la fin d'une dure semaine de travail) en lâchant, sous forme de boutade qui la rend elle-même hilare: «C'est vendredi après-midi, amusez-vous, enivrez-vous.» Quelques minutes plus tôt, la Saint-Vincentaise devenue Américaine rendait un vibrant hommage à son homonyme, [Martin Luther King](#), icône de la lutte pour les droits civiques aux Etats-Unis.

Distante du monde des affaires sans le snober pour autant, Betty King l'avoue: elle n'a jamais travaillé pour des organisations à but lucratif. Longtemps très active dans [la California Endowment](#), la plus grande société philanthropique de Californie dans le domaine de la santé, elle s'est appliquée à réduire les disparités dans l'accès aux soins dans des pays en voie de développement et des zones déprimées des Etats-Unis. A Genève, elle compte montrer que la propriété intellectuelle, défendue dans l'organisation du même nom ([OMPI](#)), a ses vertus et ne procède pas d'un goût exacerbé du lucre des Occidentaux.

Le développement est, pour elle, non seulement une raison d'être, mais aussi une raison d'agir. Elle fut la responsable américaine dépêchée par Washington pour négocier [les Objectifs du millénaire des Nations unies](#). L'esprit onusien chevillé au corps, elle incarne l'Amérique du président Barack Obama, qui s'est réconciliée avec le multilatéralisme après des années de mépris pour les Nations unies. L'ONU, admet-elle, n'est pas toujours efficace. Quand elle fut auditionnée par la Commission des affaires étrangères du Sénat, Betty King a pris conscience qu'elle devait rassurer les sénateurs en précisant qu'elle se rendrait à Genève pour contribuer à mettre fin aux dérives du [Conseil des droits de l'homme](#), dont la réputation à New York est fortement entamée, et à s'assurer de la bonne gouvernance des institutions onusiennes financées en partie par les deniers publics américains.

Sa nomination à Genève, complétée par celles d'[Eileen Chamberlain Donahoe \(ambassadrice au Conseil des droits de l'homme\)](#) et de [Laura Kennedy \(ambassadrice à la Conférence du désarmement\)](#), marque une volonté claire de Washington de jouer la carte féminine. «J'ai eu droit à un accueil très chaleureux des autorités locales et suisses, ainsi que de tous les diplomates en place ici. C'est sans doute dû, relève-t-elle, à l'image du président Obama.» New-Yorkaise dans l'âme, Betty King est pourtant admirative de ce qui se fait à Genève: «Ici, il n'est pas tant question de résolutions abstraites que de tâches très concrètes, qui ont un impact immédiat sur le terrain.»

Genève, creuset de compétences qui interagissent: l'image de cette humanité qui se retrouve dans un espace confiné pour améliorer le sort du monde la fascine. «Je comprends, dit-elle, pourquoi plusieurs employés de la Mission américaine font des pieds et des mains pour tenter de rester ici le plus longtemps possible...» Genève, un univers où, pour l'ambassadrice américaine, les repères ne sont pas absents: un palais qui porte le nom d'[un président américain qu'elle vénère, Woodrow Wilson, une salle de l'Alabama, à l'Hôtel de Ville](#) qui accueille, à sa surprise, un tribunal arbitral qui mit fin à la Guerre civile américaine.

Même si l'exercice est un peu réducteur, on tend à classer les hauts responsables de l'administration américaine dans deux clans: Clinton et Obama. Betty King se reconnaît pleinement dans la politique de Barack Obama, mais on la dit très proche des Clinton qu'elle a connus en Arkansas, quand son mari y fit un stage de médecin: «Quand je les ai rencontrés, Bill n'était pas encore gouverneur et Hillary enseignait encore à l'université. Ce sont des amis formidables. J'ai débuté à l'ONU en 1997. C'était l'époque de la présidence de Bill Clinton.» Aujourd'hui, la magie de l'administration Obama semble fonctionner. Hillary fait preuve d'une loyauté sans faille envers le président. A Genève, Betty King a droit aux mêmes égards d'Eileen Chamberlain Donahoe, réputée proche de Barack Obama.

A Saint-Vincent, l'ambassadrice King a commencé à découvrir le monde à travers les lunettes de l'Empire britannique: «Quand j'étais petite, le rêve, pour tout enfant, était de devenir avocat et de travailler un jour à l'ONU. Sans télévision, on écoutait la radio BBC.» Son intérêt pour les affaires internationales a été éveillé par [le grand philanthrope américain Andrew Carnegie](#), ou plus précisément dans la bibliothèque qu'il avait créée sur l'île. C'est là que Betty King lit pour la première fois [la Constitution américaine](#) dont les premiers mots, «Nous le peuple», l'interpellèrent. Betty King est aussi impressionnée par [les Peace Corps](#), ces volontaires œuvrant pour la paix et le développement qui débarquèrent un jour à Saint-Vincent. L'ambassadrice remercie aujourd'hui encore John F. Kennedy d'avoir eu l'idée de créer un tel corps en 1960. La philosophie de JFK a façonné sa manière de voir le monde. Elle pourrait faire sienne la devise de Kennedy, que tout Américain a gardée en mémoire: «Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays.»

Le rêve américain est venu après des études que sa mère, fervente catholique, souhaitait qu'elle mène à [l'Université de Windsor au Canada](#). Ce n'est qu'âgée d'un peu plus de vingt ans que Betty King pose pour la première fois le pied sur sol américain pour poursuivre ses études à [la State University de New York](#). Aujourd'hui, elle reste admirative devant ce pays qui lui a permis de réaliser son rêve: «Imaginez, j'étais une immigrante et je représente aujourd'hui les Etats-Unis.»

Féministe sans le revendiquer, Betty King se souvient qu'à New York, elle n'avait que huit interlocutrices parmi les ambassadeurs et responsables d'ONG ou d'organisations internationales. A Genève, il y en a plus de 20 qui forment «a good sisterhood», un groupe auquel appartiennent [la directrice générale de l'OMS, Margaret Chan](#), et la haut-commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay. «Nous formons un club social de femmes et organisons des sorties. Les hommes, sourit-elle, sont forcément un peu jaloux.»



TOGO COOPERATION La Banque mondiale offre 8,7 millions de dollars au Togo

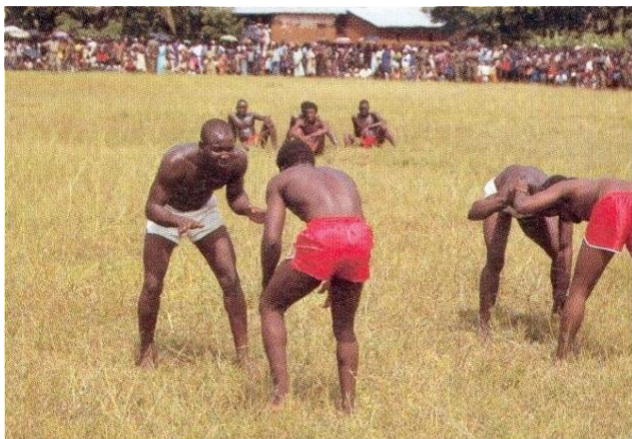
21 juillet 2010 **APA-Lomé (Togo)** La Banque mondiale a offert 8,7 millions de dollars soit environ 4,3 milliards de FCFA au Togo, constituant un financement additionnel pour la lutte contre la pauvreté dans ce pays, a appris APA mercredi à Lomé.

L'enveloppe servira au financement d'un projet de nutrition en milieu scolaire avec la prise en charge d'environ 36.000 élèves et permettra aussi d'effectuer des opérations de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre avec la création de plus de 28.000 emplois temporaires pour les jeunes qui s'adonneront à des actions de reboisement d'environ 2.015 hectares de forêts dans toutes les régions du Togo.

L'accord a été signé par Hervé Assah, représentant résident de la Banque mondiale au Togo, et Adjé Oteth Ayassor, ministre de l'Economie et des Finances.

Par Hawa SEMEGA, envoyée spéciale - 21/07/2010

La caravane de l'intégration a assisté au coup d'envoi de la lutte traditionnelle des Kabyè ou "festival Evala", ce samedi 17 juillet au Togo.



© montogo.com Lutteurs Kabyè en compétition au festival Evala

Comme tous les ans, la lutte traditionnelle dans le pays Kabyè (ethnie du Togo), se tient dans la région de Kara à environ 420 km de la capitale Lomé. L'évènement se tient du 17 au 24 juillet dans cette région. Il existe 41 ethnies au Togo et chaque ethnie à ses rites et traditions. En ce qui concerne le festival Evala, il se tient une fois par an dans la préfecture de la Kozah (à Kara).

Le strict respect des traditions

Kara ne déroge jamais à cette règle qui est propre à elle, notamment la lutte traditionnelle. Elle est uniquement faite par les Kabyè, ethnie majoritaire du nord du pays. L'ensemble des 14 cantons de la préfecture de la Kozah vont entrer en compétition en formant des groupes de jeunes lutteurs.

Evala, un rite initiatique

Cérémonie uniquement destinée aux Kabyè, la lutte traditionnelle est un passage obligé pour tous les jeunes de 19 à 20. Ainsi, après la période d'adolescence, le jeune garçon pour accéder dans l'univers des adultes, passe par la lutte. Les jeunes passent trois mois en cure de purification loin de toute vie humaine. Durant cette période d'isolement, les jeunes garçons sont contraints à un régime alimentaire assez strict. Il s'agit notamment de la consommation de viande de chien. Tous sans exception mangent continuellement le chien censé leur donner de la force et de l'endurance. Cependant, la chair du chien est strictement interdite aux femmes, enfants et vieillards.



Phase préparatoire à la lutte Kabyè

Passage obligé pour tous les jeunes Kabyè

Passage obligé pour tout jeune Kabyè appelé à se marier, cette édition met en compétition une centaine de jeunes. Les combats se déroulent comme dans un match de football. Chaque village forme une équipe de lutteurs. Le nombre importe peu ici car tous les adolescents de cet âge sont obligés de s'y soumettre.

Différentes phases éliminatoires

La lutte se fait sous forme de phases éliminatoires. Lors de la première journée, les villages de Kara et Pya se sont affrontés. Il y avait un total de 15 lutteurs dans chaque camp. Et les combats se font simultanément en présence d'un arbitre. Deux à deux, les lutteurs mesurent leurs forces et bout des affrontements, 5 gagnants sortent de l'eau et sont qualifiés pour les quarts de finale devant prévus trois jours après la première matinée. Parmi les 14 villages en compétition, nous avons Bya et Kara qui figurent en pôle position.

La finale est prévue pour ce samedi 24 juillet à Bya, la capitale du pays Kabyè où s'est tenue le lancement des festivités. Signalons qu'il a été présidé par le président togolais Faure Gnassingbé. Il assiste également à toutes compétitions sans exception, jusqu'à la finale. Il faut dire que les Gnassingbé n'ont jamais dérogé à cette règle car, durant les 41 années de pouvoir d'Eyadema, chaque année, il se retirait des affaires pendant cette période pour assister à la lutte des Kabyè.

TOGO CVJR un dignitaire religieux à la tête de la commission de réconciliation



Mgr Barrigah, 2e depuis la gauche

Au Forum de Caux, Mgr Nicodème Barrigah, évêque togolais, a détaillé les ambitions – et les limites – de la commission vérité, justice et réconciliation qu'il préside depuis une année. Elle est chargée de faire toute la lumière sur le passé trouble de ce pays de l'Ouest africain.

Par Samuel Ramuz

1958-2005: quarante-sept ans de vie politique au Togo à passer au peigne fin. Voilà la délicate tâche dévolue à la commission vérité, justice et réconciliation en place depuis juin 2009 dans ce petit pays africain en proie aux dérives politiques à répétition depuis son indépendance, en 1960. « C'est la période la plus longue sur laquelle ait porté le travail d'investigation d'une telle instance », a précisé à ProtestInfo Mgr Nicodème Barrigah, son président.

Le dignitaire catholique prenait part à un atelier dédié à la réconciliation nationale à Caux-sur-Montreux, repaire estival de l'ONG Initiatives et Changement. Son 3e Forum pour la sécurité humaine a pris fin le 16 juillet (lire ci-dessous).

Comment concilier besoin de justice pour les victimes d'une guerre civile ou d'une dictature et restauration d'une dignité entre franges de la population? Et cela pour aboutir à une réconciliation nationale? C'est l'épineuse équation qu'a posée Mô Bleeker, conseillère du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour la politique du passé et la justice transitionnelle dans plusieurs pays du monde.

« On donne cette appellation au processus qui comprend le droit à la vérité, l'exigence de justice, la réparation des torts et la garantie de leur non-répétition », a listé dans son intervention celle qui connaît sur le bout des doigts ces concepts pour les avoir appliqués sans relâche, notamment en Amérique du Sud (Colombie, Guatemala), dans le cadre d'un programme de swisspeace, la fondation suisse pour la paix.

Attitude humble à l'extrême

« Les Chiites et les Sunnites sont des cousins », a pour sa part lancé le troisième intervenant de l'atelier, Nihad Al-Sammarraie, officier des affaires politiques pour la Mission onusienne d'assistance en Irak, en

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

guerre depuis 2003. Non sans imputer une bonne part de la pétaudière irakienne à la récupération politique de dissensions religieuses, l'Irakien a aussi pointé l'incapacité américaine à dessiner un plan pour l'avenir de ce pays du Golfe à feu et à sang, dont « la capitale (*ndlr: Bagdad*) est devenue un champ de mines anti-personnelles ».

Si le cas de l'Irak confine à la résignation, « en tant qu'acteurs externes, nous devons toujours adopter une attitude humble à l'extrême: qui sommes-nous pour porter une appréciation? » a lancé Mô Bleeker à l'auditoire du chic salon du palace montreuilien. Chaque victime a son histoire. »

De son côté, Mgr Barrigah a montré un profil tout aussi modeste. Conscient de devoir sa fonction à son statut de religieux, garant de neutralité, il appréhende la complexité de la mission qui incombe à la commission de onze membres qu'il préside. « La presse togolaise a d'emblée mis le doigt sur les lignes de fracture, notamment ethniques, qui pourraient miner notre travail à l'interne », a-t-il déclaré. Dans le pays, certaines voix ne donnent en effet pas cher de la réussite de la commission, dotée d'un budget de 4,6 millions de dollars sur un peu plus de deux ans. « Mais pour tourner une page, il faut d'abord la lire », a conclu l'évêque.

TOGO ECONOMIE RECETTES Les Togolais à l'école de la douane camerounaise

22 juillet 2010 - Une délégation de gabelous de ce pays est au Cameroun pour s'inspirer du modèle basé sur les contrats de performances.

Après les explications apportées à la presse par le conseiller du directeur général des douanes du Togo, Maboudou Koffi Akoko, et chef de la délégation de quatre personnes qui séjournent au Cameroun depuis samedi dernier, le directeur des Affaires administratives et de la formation des douanes de ce pays, a tenu à faire une précision.

«Il ne s'agit pas de copier intégralement le modèle camerounais, mais de nous inspirer de celui-ci pour en fabriquer un à notre convenance», a souligné Nam Mossani. Pendant deux jours de travaux avec leurs homologues camerounais, les douaniers togolais vont donc comprendre le fonctionnement d'un modèle initié en début de cette année 2010 et présenté récemment à un forum à Bamako au Mali en présence des experts de la Banque mondiale et des directeurs généraux des douanes des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il s'agit, explique le chef de cellule de gestion des risques des douanes camerounaises, Marcellin Djeuwo, «des contrats de performances qui sont définis comme des engagements que viennent de prendre, pour une première phase d'expérimentation, les inspecteurs des douanes en service dans les bureaux des douanes de Douala Port I et V (deux autres bureaux vont être concernés d'ici quelque temps) vis-à-vis du directeur général des douanes, à travailler suivant les contraintes de huit indicateurs orientés vers la recherche de deux objectifs : la célérité dans le traitement des dossiers, d'une part, et la lutte contre la fraude douanière, d'autre part».

Cette expérience camerounaise part du lancement du système Sydonia qui nécessitait alors une information quotidienne du public de la part du directeur général de douanes. Les premiers résultats produits durant les trois premiers mois de ce modèle sont encourageants.

Selon les données de la douane, alors que le nombre de conteneurs importés sur l'ensemble du port de Douala baisse de 3,28% au premier trimestre 2010, comparé à la même période en 2009, les émissions douanières ont quant à elles augmentées de 2,3%.

Des chiffres qui ont certainement été présentés aux douaniers togolais à qui une contribution de 129 milliards de francs Cfa est attendue cette année en termes de participation au budget de l'Etat qui s'élève quant à lui à environ 400 milliards de francs Cfa.

Depuis le passage de la directrice générale des douanes du Cameroun, Minette Libom Li Likeng, devant ses pairs à Bamako, c'est la troisième délégation de douaniers étrangers qui viennent s'inspirer du modèle camerounais.

Avant les Togolais, des douaniers gabonais et béninois étaient déjà venus. Mais comment se présente la suite de cette coopération entre douanes d'Afrique ? «En fonction de ce que le directeur général va arrêter, il est possible que des équipes de douaniers camerounais se déplacent pour aller suivre et aider à l'implémentation dans ces pays de ce modèle initié par la douane camerounaise», précise le chef de la Division Informatique des douanes camerounaises, Samson Bilangna.

Lazare Kolyang



TOGO ECONOMIE MICROFINANCE ReDéMaRe Après le tintamarre du gouvernement, les 50 000 adhérents s'interrogent

7/22/2010 - Et si le DG Sama Essohamlon avait le soutien du sommet ? Il n'y aurait pas eu d'affaire ReDéMaRe au Togo, en tout pour l'instant, si le scandale ICC Services n'avait pas éclaté au Bénin. C'est la décision du gouvernement Yayi Boni qui a fait des émules au Togo et convaincu l'exécutif à fermer ReDéMaRe. Aujourd'hui l'affaire ICC connaît des rebondissements et d'autres développements. Il apparaît au grand jour que l'expansion de cette entreprise de placement a bénéficié du soutien des sommités du pouvoir béninois. Le gouvernement Houngbo II annonçait avec tintamarre la fermeture de ReDéMaRe et promettait le remboursement des adhérents. Où en est-on avec ce dossier ?

Remboursement dès octobre au Bénin

Le gouvernement béninois prend le taureau par les cornes. Il ne reste pas à la simple fermeture de ICC Services et à la suspension des autres structures similaires. Des comités de crise et de suivi ont été installés par Yayi Boni lui-même pour gérer au mieux la situation. Il est entrepris un inventaire des épargnants et du montant des épargnes collectées auprès des populations qui ont mordu à l'appât. Les choses semblent même s'accélérer. Selon le confrère béninois Le Matinal, dans sa parution du lundi 19 juillet dernier, le Gouvernement, en accord avec les comités de crise et de suivi, a décidé que le remboursement des adhérents d'ICC Services et des autres structures de placement débute dès octobre prochain.

Quid des victimes de ReDéMaRe au Togo ?

La seule grande décision est restée celle de fermeture du Réseau. Après on n'a assisté qu'à une récupération de l'affaire par le fameux Conseil national du dialogue social (Cnds). Cette structure qui est entrée en hibernation depuis sa mise en place pour suivre l'application des recommandations du dialogue social, et ne s'est ressuscitée que tout dernièrement pour aider le pouvoir à désamorcer la grève annoncée par les travailleurs pour protester contre la hausse cynique des prix des produits pétroliers, a sauté promptement sur le sujet, histoire de se faire utile et rentrer dans le cœur des populations. Devant les cameras, on a promis des tas de choses. Mais depuis bientôt deux (02) semaines, plus rien à signaler. En tout cas aucune nouvelle communication n'est faite sur le dossier, et les épargnants restent dans une impasse totale et se posent des tas de questions.

Pourront-ils être tous remboursés ? Même si le gouvernement et les responsables du Réseau mettent leurs doigts au feu et promettent rembourser tous les adhérents, la question n'est pas moins légitime. A priori c'est ReDéMaRe qui devra le faire. Mais voilà, il s'agit d'un système qui consiste à payer les anciens par les fonds collectés auprès des nouveaux membres. Si ReDéMaRe arrive à satisfaire les anciens, comment s'y prendrait-il pour faire rentrer les derniers adhérents dans leurs droits ? La situation est plus angoissante quand on considère les fonds disponibles. Selon les indiscretions, c'est seulement cinq (05) milliards F CFA qui auraient été trouvés sur les comptes de la société. Mais pour rembourser tous les 50.000 épargnants, à considérer que tous ont investi les 400.000 F CFA pour bénéficier de 75.000 F CFA chaque mois, en plus des 50.000 F CFA qui représentent le droit d'inscription, il faudrait un pactole de ... 22,5 milliards F CFA. Où est-ce que les responsables du Réseau vont trouver toute cette différence de 17,5 milliards F CFA ? Est-ce le gouvernement togolais qui dit n'avoir pas les moyens pour subventionner le carburant utilisé par toute la population, qui viendra les secourir ? Autant d'inquiétudes qui triturent les esprits.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Yayi Boni éclaboussé

Pourquoi une percée aussi spectaculaire de ces structures de placement ? On mettra certainement tout sur le dos de la pauvreté, ou sur la cupidité des populations. Mais ces genres d'entreprises ne pourraient pas naître et prospérer autant sans la caution des sommités. Justement au Bénin, c'est la Présidence de la République qui est ébranlée. Yayi Boni même est cité dans cette affaire. Il est accusé d'avoir servi de caution morale à ICC Services. On relève que l'autorisation d'installation de cette société a été accélérée « sur instruction du chef de l'Etat », suite à une audience accordée au PDG de la société. La pression est mise sur Yayi Boni afin qu'il vienne s'expliquer devant le peuple, et un député, Janvier Yahouédéou est même allé jusqu'à requérir sa démission pure et simple. Les proches du Président béninois sont aussi indexés. On parle de la Première Dame, Mme Chantal Boni Yayi comme la Marraïne de ICC Services, et de Marcel de Souza, le beau frère de Yayi Boni à l'époque Directeur national de la BCEAO qui a laissé l'entreprise s'installer.

Des soutiens au sommet pour ReDéMaRe?

M. Sama Essohamlon a-t-il installé et fait prospérer son Réseau jusqu'à atteindre 50.000 membres sans soutien du sommet ? Même si les gouvernants arguent que ReDéMaRe a fait autre chose que ce qui est déclaré sur l'agrément, histoire de dédouaner l'Etat, cette argumentation convainc à peine. L'ancien policier doit avoir eu beaucoup de soutiens et les pontes du pouvoir auraient eu des pots de vin et des gratifications pour la boucler. Il était loisible lors de la campagne électorale de voir les posters géants du « Leader nouveau » affichés au siège de Soted. Cela veut dire ce que cela veut dire.

Au Bénin, avec l'éclatement de ce scandale ICC Services, des officiels de l'Etat ont été appréhendés. Après les responsables de la société, c'est le ministre de l'Intérieur Armands Zinzindahoue, puis le Procureur de la République Georges Amoussou et le maire de la circonscription d'Abomey Patrice Guédé qui ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir plus ou moins directement participé à l'installation de la société qui a collecté 100 milliards F CFA auprès des populations, ce qui crée un risque financier énorme. Mais chez leur voisin de l'ouest, pas grand monde n'est inquiété. On a vite trouvé une circonstance atténuante au ministre togolais du Commerce qui a délivré l'autorisation à ReDéMaRe.

Tino Kossi

Liberté

LOMECITE TOGO ECONOMIE MICROFINANCE ReDéMaRe Après la fermeture, MJPG appelle adhérents au calme



Les responsables de MJPG autour de cette table (au milieu le porte parole, en veste, l'expert du Bénin)

Jeudi, 07.22.2010, 05:44pm (GMT) -

Après la fermeture provisoire de de ReDéMaRe, cette institution de placement d'argent par le gouvernement togolais en attendant de voir clair suite au scandale provoqué par ICC Services-Bénin, les Mouvement des Jeunes pour la popularisation de la Bonne Gouvernance (MJPG), cette structure qui a soutenu le chef de l'Etat Mr Faure Gnassingbé aux élections présidentielles du 04 mars 2010, étaient face à la presse pour parler de l'évènement. Une quarantaine de journalistes ont assisté à cette rencontre, rencontre au cours de laquelle, les organisateurs ont essayé d'attirer l'attention du gouvernement. Ils ont opté en faveur des autorités togolaises mais avaient tenu à appeler celles-ci à

veiller au remboursement des adhérents.

« Nous n'incriminons pas ReDéMaRe. Pour nous, il s'agit d'appeler les victimes au calme en attendant une solution de la part du gouvernement », a déclaré le porte parole de cette association, Mr Mindima B.Dissima.

A cette conférence, était présent, le président du comité de défense des intérêts des clients /ICC Services-Bénin, Mr Hermann METON.

Ce dernier, a tenu à salué le réveil rapide des autorités du Togo eu égard ce qui s'est passé dans son pays natal, le Bénin dans cette affaire de placement.

Son souhait, c'est qu'une fermeture en bonne et due forme soit faite avant qu'il ne soit trop tard. « Je parie qu'à la longue, ReDéMaRe tiendra encore le cap », a souligné M. Meton.

Voici ici le discours du porte parole de MJPG

Le MJPG revient au devant de la scène en ce mois de juillet; au regard de l'importance que revêt à nos yeux, l'affaire dite RéDéMare (Réseau de Développement de la Masse sans Ressources).

On en parle de plus en plus, depuis ce vendredi 09 juillet 2010 où le gouvernement a pris ses responsabilités à travers un communiqué officiel du conseil des ministres, mettant fin aux activités de cette structure. Le communiqué dit en substance ceci: *...Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé a [...] rendu compte au conseil de la suspension des activités du Réseau de développement de la masse sans ressources appelé "RéDéMARE" qui bénéficiait d'une autorisation en vue de la distribution de produits de consommation et des prestations de services sociaux.*

Or, il a été donné de constater qu'au lieu desdites activités, cette institution s'est livrée à des opérations de finance et de micro-finance. Rappelée à l'ordre, elle n'a pas régularisé sa situation conformément aux règles mais plutôt a utilisé du dilatoire. Compte tenu du risque très important d'escroquerie que cela représente pour la population, le conseil a décidé de suspendre

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

provisoirement les activités de RéDÉMARE en vue de trouver une solution acceptable pour les adhérents dont le nombre est estimé environ à 50 mille.

Mesdames, messieurs, professionnels des médias, certaines personnes peuvent se demander et à raison, si le gouvernement, était fondé à ordonner la suspension ne serait-ce qu'à titre provisoire des activités d'une structure au regard des raisons ainsi évoquées alors même que tout semblait bien se passer entre *RéDÉMARE et ses adhérents*.

Oui !!! devons nous répondre pour deux raisons qui puisent leurs fondements dans le droit:

Premièrement, cette structure qui a bénéficié d'une autorisation pour la distribution de produits de consommation et des prestations de services sociaux, s'est détournée de sa mission statutaire et s'est muée en une IMF (Institution de Micro Finance) mieux, elle se livrait à des opérations de finances et même de placements d'argent. Ce qui est contraire aux dispositions en cours dans l'espace UEMOA, dont le Togo est membre.

En effet, les activités bancaires et financières dans l'UEMOA sont bien réglementées et l'on ne se lève pas pour faire comme on veut dans ce secteur sensible qu'est la «Finance et Banque».

Ce secteur est organisé et bien structuré.

- une même législation est applicable dans tous les pays de l'Union (UEMOA);
- des instruments fiables, autonomes et dotés des pouvoirs les plus étendus ont été mis en place : la Commission bancaire de l'UEMOA et le Conseil régional de l'Épargne publique et des Marchés.

Deuxièmement, bien que rappelé à l'ordre, RéDÉMARE n'a pas daigné se conformer aux règles et normes en vigueur, mais se complaisant dans le dilatoire.

Comme on peut aisément s'en rendre compte, ces deux raisons suffisent largement pour mettre fin de facto aux activités illégales que mène cette structure.

Troisièmement, et ceci relève de la mission de protection et de sécurité des populations qui incombe à l'État, incarné ici par le Président de la République et son Gouvernement. Et dans le cas d'espèce, le communiqué du conseil des ministres ne souffre d'aucune ambiguïté: Compte tenu du risque très important d'escroquerie que cela représente pour la population, le conseil a décidé de suspendre provisoirement les activités de RéDÉMARE en vue de trouver une solution acceptable pour les adhérents. Lesquels adhérents courent en effet de gros risques et pour cause ! On avance déjà le chiffre de 50 mille épargnants qui seraient dans une situation dont nul ne peut encore prédire les issues.

De par le monde, l'actualité nous renseigne à foison sur les subterfuges des «entrepreneurs» financiers dont le mode opératoire repose essentiellement sur la pyramide de Ponzi, du nom de Charles Ponzi, un Italo-Américain resté dans l'histoire pour avoir escroqué des dizaines de milliers de personnes à qui il offrait des taux d'intérêts inimaginables, en utilisant l'argent des derniers déposants.

Un système dont s'était inspiré Bernard Madoff, celui-là même par qui la grande crise économique que nous traversons encore aujourd'hui était survenue. Reconnaisant pour la première fois que son business ne reposait que sur du mensonge, Bernard Madoff aurait, selon le New York Times, tout de suite donné la

clé de son système : «Pour résumer, c'était un système de Ponzi.» autrement dit, une «pyramide de Ponzi»,

Cette histoire est devenue emblématique des fausses promesses offertes par la finance. Une «chaîne de Ponzi» repose sur la croyance que l'on va réaliser des profits inédits. Attirée en masse par les promesses financières, la clientèle accourt et les capitaux affluent, permettant de respecter l'engagement initial. Jusqu'à ce que quelqu'un crie «le roi est nu» et que la bulle spéculative explose. Dans une telle histoire, il faut un escroc et, surtout des clients crédules. De fait, de nombreuses pyramides de Ponzi ont prospéré dans des pays de l'ex-bloc soviétique qui découvraient le capitalisme.

En Albanie, un système de banques pyramidales s'est effondré en 1997, causant des émeutes qui ont fait des milliers de morts. Récemment, en Colombie, des centaines de milliers de personnes ont été arnaquées par des sociétés qui promettaient «argent facile, rapide et en liquide». Et tout juste à côté de nous, au Bénin, des dizaines de structures illégales de placement d'argent ont en l'espace de trois années, poussées comme des champignons, dont la plus tristement célèbre et la plus ancienne est ICC-Services qui traînerait aujourd'hui, une ardoise de plus d'une centaines de milliards de nos francs. Plus d'un million de déposants avaient mordu à l'hameçon des intérêts avoisinant les 200 %.

Ici au Togo, le fonctionnement de RéDéMaRe s'apparente point par point en réalité à une institution illégale de placement avec comme cerise sur le gâteau, la distribution de kits d'alimentation ou d'appareils électroménagers. Appâtés, par les offres mirobolantes de cette structure, nos compatriotes donnent dans le piège sans s'en rendre compte et s'inscrivent massivement à cette aventure. Fixée à 5000 F CFA au début, l'adhésion passera en quelques mois seulement à 25.000F voire 50.000F, au regard de l'augmentation exponentielle du nombre de clients.

Selon RéDéMaRe, les placements pouvaient rapporter jusqu'à 200% d'intérêts et plus. Ici comme ailleurs, à son habitude, le système qui ne s'accommode guère de battage publicitaire ostentatoire a merveilleusement fonctionné sur le principe de «bouche à oreille».

Tout allait bien sous le ciel de RéDéMaRe, du moins en apparence. Et c'est justement cette illusion qui était entretenue par l'afflux de nouveaux épargnants dont les dépôts servaient ensuite à satisfaire les précédents. Des milliers de clients délocalisaient leurs épargnes au profit de RéDéMaRe qui voyait sa clientèle gonfler. Les institutions bancaires n'en croyaient pas leurs yeux.

Face à cette situation dangereuse aux conséquences dramatiques, un Etat responsable, garant de la sécurité de ses populations et soucieux de la préservation de la paix sociale, se doit d'anticiper et d'agir.

C'est justement ce que le gouvernement de notre pays a fait depuis le vendredi 09 juillet 2010 en prenant ses responsabilités à travers un communiqué officiel du conseil des ministres, mettant fin aux activités de *RéDéMaRe*. Rappelons au passage que pour en arriver là, puisque nous sommes dans un Etat de droit, des démarches préalables ont été entreprises pour finalement déboucher sur la situation actuelle.

La réaction du gouvernement a été prompte et salutaire car, on peut au regard des visées expansionnistes que nourrissaient les initiateurs de *RéDéMaRe* déduire que grâce à la décision des autorités de suspendre leurs activités, leur projet d'installer des succursales dans toutes les régions du pays a été voué à l'échec.

Il faut noter également que des 50 milles personnes estimées sur la liste des adhérents, une bonne partie provenait des autres régions du pays et qui venaient s'inscrire ici à Lomé. Encore qu'à ce propos, les chiffres

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

fiables ne seront disponibles qu'au terme d'un certain nombre de mesures que le gouvernement a mises en œuvre.

Au nombre de celles-ci, outre la suspension des activités, l'identification et le gel des avoirs des structures incriminées ainsi que ceux de leurs dirigeants, une évaluation sera faite des biens et titres de propriété des personnes mises en cause, selon les règles en vigueur au Togo.

Le Chef de l'Etat et son gouvernement se sont engagés dans la résolution définitive de ce problème. Que les uns et les autres se rassurent, tous les déposants recensés comme tels seront remboursés.

Le remboursement ou le dédommagement des personnes spoliées ne peut se faire qu'après les différentes étapes citées plus haut et ce, dans la mesure des ressources recouvrées, au regard des montants déposés, conformément aux règles de calcul et de répartitions admises dans de pareilles circonstances.

Cette situation que connaît le Togo est de loin, moindre à celle notre voisin, le Bénin qui depuis quelques moments, traverse l'une des crises économiques jamais vécues de son histoire. En effet, le syndrome des structures illégales de placement y a sévit et draine encore dans son sillage, d'énormes séquelles.

Ce phénomène a englouti au Bénin, plus de 100 milliards de nos francs, fait environ Un million et trois cent mille victimes, sans préjudice du profond stress social dans lequel ces populations se sont vues plongées.

Au Togo, nous n'en sommes pas là et c'est pour circonscrire le mal que le gouvernement a pris très tôt, les taureaux par les cornes.

Une fois encore, nous ne pouvons que nous féliciter des mesures prises par les autorités et inviter toutes les populations à y adhérer et garder leur calme car, rembourser les déposants reste la finalité des mesures prises par le gouvernement.

Voilà, mesdames, messieurs, professionnels des médias, la teneur des informations que le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance (MJPG) entend partager à travers vous, avec toute la population togolaise en particulier et l'opinion internationale en général.

Je vous remercie

Le scandale du Bénin en quelques lignes

Les structures illégales de placement d'argent viennent d'instaurer une crise financière sans précédent au Bénin

Le Bénin vit une situation sans précédent en matière de placement d'argent. Des structures pour le moins illégales de placement de fonds y sont nées comme par enchantement. Et pour drainer les béninois qui vivent déjà pour la plupart dans la précarité, ces structures proposent des taux d'intérêt qui sortent de toutes les normes.

On y trouve des taux d'intérêt allant jusqu'à 300%. Cette situation entraîne de facto pour les banques régulièrement autorisées et installées, une baisse d'activité. Lorsqu'on sait que les investissements au niveau d'un pays sont fondamentalement assurés par les Banques, l'on doit s'inquiéter de la situation que vit le Bénin.

Le constat fait ces derniers temps au niveau des banques de la place est éloquent. Se basant sur les taux d'intérêt avancés et sans souci des risques qu'ils prennent, les citoyens qui ont effectué des dépôts dans les banques ou institutions financières de la place vont les retirer au profit de cette activité de placement d'argent.

Certaines personnes se sont endettées au niveau de ces banques où vont retirer tout simplement la totalité des fonds qu'ils avaient déposés pour aller les placer dans ces sociétés dites de «placement d'argent».

Scandale ICC, de quoi s'agit-il ?

ICC est une ONG créée sous le régime de la loi de 1901. C'est-à-dire une simple association (ong). Aussi simple qu'elle puisse paraître, cette association s'est pourtant livrée à des activités de collecte d'épargne et de placement de fonds. Au Bénin, la collecte d'épargne, est une activité qui est régie par deux lois. Il y a la loi du 27 Juillet 1990 qui porte réglementation bancaire et il y a la loi du 08 Aout 1997 qui porte réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

Aux termes de la première de ces lois, pour collecter des fonds de façon habituelle et professionnelle, il faut être une banque. Ce n'est pas le cas d'ICC.

Par conséquent force est de constater qu'ICC a opéré en toute illégalité.

Ces activités là consistent en gros en quoi ?

- A appâter les épargnants en leur proposant des taux d'intérêt mirifiques, 100%, 200%. Ces taux ne sont possibles que grâce à une collecte permanente et plus rapide que les remboursements. Pour pouvoir rembourser quelqu'un qui a déposé son argent au taux de 100% ou de 200% en un an, il faut nécessairement que ce soit à la suite d'une collecte permanente massive, plus rapide que le rythme de remboursement. Une véritable chimère.

Au bout de trois années d'exercice acrobatique, les premiers signes d'essoufflement se firent remarquer dès le mois de mai 2010 où les remboursements avaient de la peine à suivre le rythme des promesses mirobolantes faites aux déposants. La bulle se fissure, puis s'écclate. Les autorités gouvernementales se réveillent... mais le mal était déjà fait. Entre temps, désemparées, les populations ne savaient plus à quel saint se vouer.

Partageant désormais le même destin, les déposants se sont constitués sous le couvert d'un comité appelé, Comité de Défense des Intérêts des Clients de lcc-Services. CDIC-lcc-Services.

La rédaction

MO5 TOGO TOGO ECONOMIE VIE CHERE Hausse du prix des produits pétroliers un collectif est constitué pour lutter contre

Les récentes augmentations du prix des produits pétroliers (intervenues le 18 juin dernier) n'a pas fini de faire parler d'elles. Un Groupe de réflexion et d'action sur la vie chère et pour les droits économiques et socio-culturels au Togo, vient d'être constitué à cet effet. Ce groupe, un collectif regroupant plusieurs associations vient de monter au créneau.

Le Groupe estime que la suspension de la décision d'augmentation des prix des produits pétroliers reste et demeure une priorité car selon lui « les nouveaux prix ne reflètent aucune réalité tant la nouvelle structure du prix des produits pétroliers est sujet de polémique au regard des prix en vigueur dans les pays de l'hinterland qui font passer leur produits pétroliers par le port de Lomé ».

Comme pistes de solutions pour résoudre la crise née de cette hausse, le groupe recommande que les discussions entamées entre le Gouvernement et les centrales syndicales au sein du Conseil national du dialogue social soient élargies à d'autres organisations de la société civile.

Le groupe qui entend faire des propositions au Gouvernement lui demande en outre de mettre en place des « mesures rapides d'accompagnement fiables et concrètes dans le but d'alléger les souffrances des populations en ces temps difficiles ».

Pour palier aux conséquences néfastes du coût de vie trop élevé au Togo et de la cherté de la vie, le Groupe de réflexion et d'action sur la vie chère et pour les droits économiques et socio-culturels au Togo demande au gouvernement de procéder dans l'urgence à la révision à la hausse de la grille salariale, des pensions de retraite, des bourses et allocations familiales.

Il demande également de surseoir à toute autre augmentation des prix des produits de première nécessité (ciment, eau, électricité, produits BB) dans un proche avenir.

Le collectif regroupe pour l'instant six associations à savoir : l'Association togolaise des consommateurs (ATC), la Ligue togolaise des droits de l'homme (LTDH), l'Association togolaise des droits de l'Homme (ATDH), la Fédération des travailleurs du bois et de la construction du Togo (FTBC-Togo) et Vie de qualité.

mo5-togo.com



TOGO DEVELOPPEMENT Signes de bons résultats en développement communautaire avec appui BM

Un projet de développement communautaire mis en oeuvre dans les cinq régions du Togo donne des "signes de résultats satisfaisants" qui convainquent la Banque mondiale, principal financier de l'initiative pour un montant total de 32,9 millions de dollars débloqués en plusieurs tranches.

Ce projet du gouvernement togolais a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la réalisation et la consolidation des infrastructures socio-économiques de base au profit des communautés pauvres.

Les domaines visés comprennent notamment la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et les activités génératrices de revenu, dans la perspective de renforcer les initiatives de développement à la base.

Démarré en septembre 2008 avec un financement initial de 17,2 millions de dollars apporté par la Banque mondiale, le projet a permis, au profit de 213 communautés pauvres en milieux ruraux, la construction de 101 infrastructures de base dont des salles de classe, des centres de soins, des puits et des routes de dessertes.

Pendant ce temps, en moyenne 1,5 et plus de 5 millions de francs Cfa ont été accordés à chacun de plus de 100 groupes de personnes pour des activités génératrices de revenu dans les domaines de l'agriculture et du commerce.

Selon la représentation de la Banque mondiale au Togo, également 9.138 membres de comités de développement de village, dont 2.665 femmes, ont reçu une formation appropriée.

Ils "sont désormais capables d'identifier des projets, de les préparer, d'octroyer les marchés à des prestataires et de gérer les fonds qui leur sont attribués", a indiqué le représentant résident Hervé Assah.

Xinhua

AFRISCOOP.COM TOGO MEDIAS-PRESSE Revue hebdomadaire UFC, FRAC, CJVR, ReDeMaRe et Adébayor à la Une



(AfriSCOOP Lomé) — La fermeture provisoire ou définitive de ReDéMaRe, la dix-septième marche de protestation du Frac, l'affaire de vol et de viol au siège de l'UFC, la tentative de sabotage des activités de la commission Vérité-Justice-Réconciliation et les propos d'Emmanuel Shéyi Adébayor sur son départ définitif de l'équipe nationale togolaise sont les principaux sujets qui ont fait la Une des journaux Togolais cette semaine.

La fermeture de ReDéMaRe, réseau de placement d'argent, que le gouvernement qualifie de réseau d'escroquerie, continue par faire la Une des journaux au Togo. On note la grogne des victimes et certaines sources indiquent que les corps habillés qui y ont placés leur argent se préparent à se soulever. Parlant de cette affaire, « **Le Regard**, N° 701 du 20 Juillet 2010 » titre en manchette « **Fermeture provisoire ou définitive de ReDéMaRe : Le pouvoir togolais panique et se contredit** ». Indiquant selon le Frac que les autorités togolaises sont responsables, il écrit : « Dans cette affaire, le gouvernement cherche vainement des arguments pour convaincre. La question qui n'a toujours pas de réponse c'est comment le gouvernement qui a tous les moyens de connaître la nature de ce réseau et d'arrêter ses activités pendant qu'il était encore temps a-t-il laissé faire pour ensuite intervenir après que des milliers de Togolais se sont engagés dans cette aventure ? Il y a des complices au sein de l'appareil d'Etat qu'on se refuse à dénoncer qui d'ailleurs ne se cachent plus pour plaider en faveur de ReDéMaRe.

La panique qui s'empare des autorités étatiques est telle que le gouvernement se contredit et tombe dans le ridicule. En voici la preuve. Le communiqué sanctionnant le conseil des ministres en date du 09 Juillet 2010 publié dans le quotidien officiel **Togo-Presse** du 12 Juillet 2010 indique à l'avant dernier paragraphe que « compte tenu du risque très important d'escroquerie que cela représente pour la population, le conseil a décidé de suspendre provisoirement les activités de ReDéMaRe en vue de trouver une solution acceptable pour les adhérents ». Mais dans un autre communiqué toujours du même gouvernement publié à la même page en dessous du premier au dixième et onzième paragraphe il est écrit que « le gouvernement décide à compter de ce jour, « la fermeture définitive » de ReDéMaRe sur toute l'étendue du territoire national. A quel communiqué se fier ? ». Cette affaire est très importante au point que les responsables du Front Republicain pour l'Alternance et le Changement (Frac) en ont fait une récupération politique puisqu'elle a été l'objet de leur 17e marche de contestation de la victoire de Faure Gnassingbé ».

A cet égard « **Liberté** N° 765 du 19 Juillet 2010 » titre en manchette : « **Jean-Pierre Fabre hausse le ton : Nous devons tout faire pour que ceux qui ont cotisé pour ReDéMaRe rentre en possession de leur argent** » et précise : « Le président élu, selon Frac, n'est pas resté indifférent à la fermeture de la société

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

« Entre le peuple et le gouvernement, qui a délivré l'autorisation à ReDéMaRe ? » s'est-il demandé. (...) Le ministre ne peut pas nous dire que ReDéMaRe a une autorisation pour faire du commerce général. (...) Ils ne peuvent pas laisser ReDéMaRe prendre l'argent des togolais et disparaître. Ce n'est pas possible. C'est le gouvernement qui est responsable de ce qui s'est passé. Nous ne devons pas les laisser voler l'argent des pauvres citoyens ».

Lors d'une des veillées de prières et de chants en guise de protestation contre la victoire de Faure Gnassingbé à l'issue du scrutin de 04 mars 2010, organisée par les responsables du Frac, le siège de l'Union des forces de changement (UFC) a été pris d'assaut et des partisans matraqués par les forces de l'ordre. Donnant sa version de l'événement, Patrick Lawson, 1^{er} vice-président de l'UFC a estimé que des filles ont été violées et une importante somme d'argent emportée. Offusqué, le commandant de la gendarmerie, Yark Daméhane a décidé d'assigner Patrick Lawson au tribunal. Encore faut-il, en amont lever l'immunité parlementaire de ce dernier. Abordant cette affaire, « **Le Regard**, N° 701 du 20 Juillet 2010 » titre en manchette « **Affaire de vol et de viol au siège de l'UFC : Le processus de la levée de l'immunité de Patrick Lawson bloqué à L'Assemblée** » et note « La commission mise en place par l'Assemblée nationale pour étudier l'opportunité de la levée de l'immunité du député et qui comprend de députés de toutes les tendances politiques se serait réunie deux fois mais depuis, plus rien. Pour certains ce dossier aurait été abandonné au nom d'un prétendu apaisement politique parce que le pouvoir qui redoute les implications d'un éventuel procès du député de l'UFC n'a pas intérêt à aller jusqu'au bout et pour cause. Les députés de l'UFC qui avaient soutenu Kpatcha depuis cette affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat pourraient instaurer une polémique en réclamant également la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue député de la Kozah. Pour d'autres, c'est plutôt l'UFC qui tente d'étouffer l'affaire en usant de dilatoire. Quoiqu'il en soit cette affaire est si grave que aussi bien Patrick Lawson que la Gendarmerie ont tous intérêt à ce que la lumière soit faite. Il a lieu de démontrer que Patrick Lawson n'a pas fait des allégations mensongères ou que les éléments de la gendarmerie n'ont pas posé ces actes suffisamment graves pour intéresser le tribunal international ».

La commission Vérité-Justice-Réconciliation est rentrée dans sa phase opérationnelle, c'est-à-dire recenser les plaintes des victimes de violences électorales au Togo. Mais, on annonce des tentatives de sabotage de ce processus par des individus mal intentionnés. Eu égard à ce sabotage, « **Liberté** N° 765 du 19 Juillet 2010 » titre à la Une : « **Qui veut saboter la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ? Des individus recensent les victimes des violences avant le début effectif des dispositions** » et souligne : « La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a rendu publique le 16 juillet 2010 une mise au point dans laquelle elle dénonce les comportements de certains compatriotes véreux qui agiraient en son nom. Ceux-ci sillonnaient les villages et hameaux pour recueillir des dépositions. Une nouvelle qui risque de jeter du discrédit sur une commission dont certains membres avaient activement participé à la putréfaction actuelle du pays. En droit, le fait de s'arroger le nom d'une structure et de faire la même chose que celle-ci sans une autorisation préalable constitue un délit. Les fameux citoyens qui recensent les victimes des violences politiques dans le cadre des dépositions et au nom de la CVJR sont dans le faux et doivent être poursuivis devant les juridictions compétentes. Mais devant ce sabotage, la Commission présidée par Mgr Nicodème Barrigah ne s'est limitée qu'au communiqué. Ce qui risque, si on n'y prend garde, de constituer un précédent dangereux ».

Des gens cherchent des raisons qui sous-tendent le départ définitif d'Adébayor de l'équipe nationale togolaise (Epervier). On soupçonne un problème de femme entre lui et le président Faure. Faisant cas de cette affaire, « **Le Correcteur**, N° 169 du 19 Juillet 2010 » titre en manchette : « **Affaire Edwige Badakou-Faure Gnassingbé : Adébayor parle** » et citant ce dernier, il écrit : « Ma décision de mettre fin à ma carrière internationale a été mûrement réfléchie.... Je te dis clairement que ce n'est pas une affaire de dessous de

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

jupe comme tu l'appelles qui est la cause de mon départ de la sélection nationale. La fille en question je ne l'ai vue qu'une seule fois dans ma vie, en 2006. Ce fut dans un hall d'hôtel lors de la Coupe du monde en Allemagne ».

Dans le même ordre d'idée « **Le Regard**, N° 701 du 20 Juillet 2010 » titre en couverture : « **Adébayor se prononce** » et note : « La décision de la star togolaise du football mondial, Adébayor Shéyi de suspendre sa participation aux compétitions des Éperviers a suscité moult spéculations dans la presse togolaise. Ici on l'accuse d'avoir dissuadé des joueurs de participer à la rencontre avec le Tchad, là-bas on croit savoir que c'est pour une affaire de femme qui l'opposerait au chef de l'Etat qu'il boude les Éperviers. Outre, il a décidé de mettre les points sur les i ».

Jeudi, 22 Juillet 2010 03:00 - Les autorités togolaises envisagent d'interdire les manifestations de rue par une nouvelle loi

Les autorités togolaises envisagent de rétrécir le champ de jouissance de certaines libertés individuelles comme le droit à la manifestation. De sources bien informées, un projet serait en préparation dans les officines du pouvoir et pourrait être présenté lors du prochain conseil des ministres qui aura probablement lieu après le « Mondial » des Evala.

« Ils peuvent continuer à marcher, à manifester, ça ne changera rien », avaient l'habitude de ressasser les gouvernants pour dire qu'ils n'ont que faire de ces manifestations organisées par le Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC). Au départ, ils avaient misé sur la lassitude des militants qui, fatigués par le train-train habituel, allaient abandonner les manifestations aux premiers responsables. Mais c'est à tout le contraire qu'on assiste. Quatre mois après l'élection présidentielle, la rue continue de gronder avec la même ferveur, avec la même détermination. Sans oublier aussi les manifestations spontanées des populations qui avaient protesté le 22 juin contre la hausse des prix des produits pétroliers. Au fond, Faure Gnassingbé et son gouvernement sont bien gênés par ces démonstrations de force du FRAC. Que faire alors devant de telles situations ?

A défaut d'une interdiction par les biceps, les bastonnades et les gaz lacrymogènes, les autorités togolaises entendent abuser de l'article 14 de la Constitution togolaise : « L'exercice des droits et libertés garantis par la présente Constitution ne peut être soumis qu'à des restrictions expressément prévues par la loi et nécessaire à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique, de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui ». Ainsi, toutes les manifestations sur la voie publique ou dans les lieux publics devront être soumises à un régime de déclaration préalable auprès du ministre de l'Administration territoriale ou du préfet. Cette déclaration devra préciser au moins trois personnes responsables ainsi que le jour, l'heure, l'objet et l'itinéraire, et ce, 72 heures avant le jour « J », les week-ends et les jours fériés n'étant pas pris en compte. « Et 36 heures avant l'heure annoncée, l'autorité saisie décline en retour ses observations et ses recommandations sur tel ou tel point. Les recommandations peuvent conditionner la tenue de la manifestation. Plus est, il peut arriver que l'autorité diffère la manifestation », explique notre confrère « L'Union ». Le projet prévoit aussi des peines d'emprisonnement jusqu'à cinq ans ainsi que des peines d'amende.

Et pour faire avaler la couleuvre aux Togolais, on soutient que ce projet vise à empêcher que les militaires et les corps spécialisés de l'armée rétablissent l'ordre. « Le futur règlement restituera à l'autorité administrative la plénitude de ses attributions en sa qualité d'initiateur privilégié et responsable des opérations de maintien de l'ordre public, c'est-à-dire à la police administrative et à l'autorité civile (gouverneur de région, préfet, maire et ses adjoints), responsables de la préparation et du déclenchement des mesures préventives et, éventuellement, des mesures répressives en cas de besoin », poursuit le confrère.

On ne le dirait jamais assez, Faure Gnassingbé est en train d'installer son système après la vraie fausse rupture annoncée par la formule « moi c'est moi, lui c'est lui ». C'est ce que Me Djovi Gally appelait la « dictature rampante de Faure Gnassingbé » avant qu'il ne s'amourache tout dernièrement du RPT. On tend vers l'ère du parti unique où aucune manifestation ne sera tolérée et où les citoyens seront obligés d'accepter sans questionner. Le projet de restriction des droits à la manifestation et aux réunions s'inscrit

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

dans cette dynamique. Les gouvernants gèrent mal le pays, entretiennent la misère et ne veulent pas qu'on en parle. Ils entendent étouffer toutes les manifestations en imposant l'omerta. C'est comme un père de famille qui, après avoir violemment frappé son enfant, lui ordonne d'attendre d'abord son autorisation avant de pleurer. Allait-il la lui accorder s'il faisait la demande ? La réponse est non. Et tout le monde connaît la propension des autorités togolaises à interdire les manifestations de rue.

La République est donc en danger et il est nécessaire que les organisations des droits de l'Homme et les partis politiques se mobilisent pour que cette loi scélérate ne passe pas.

R. Kédjagni

LIBERTE HEBDO TOGO



TOGO SPORTS ADEBAYOR attaque un journaliste



Mercredi 21 Juillet 2010 - 16:10 - Depuis quelques temps, au Togo, la rumeur court d'une liaison entre Emmanuel Adebayor, le buteur de Manchester City, et Edwige Badakou, une ancienne Miss Togo, également dans les petits papiers de Faure Gnassingbé, le président du pays. Un journaliste togolais, Prosper Komi Agboklou, plus connu sous le nom de Prosper l'Allemand, aurait confirmé cette rumeur sur une chaîne de télévision locale, tout en affirmant que l'ancien capitaine des Eperviers aurait activement participé au refus des joueurs de la sélection nationale de se rendre au Tchad pour le match de qualification pour la CAN 2012 (2-2). Les avocats de l'ancien Monégasque ont contre-attaqué en poursuivant le journaliste pour "diffamation et diffusion de fausses informations".



TOGO SPORTS FOOTBALL TCHAO veut marquer MEMENE à la culotte

Mercredi, 21 Juillet 2010 14:38 | Augustin Améga |

Il est encore très loin, le temps de la stabilité au niveau des instances d'administration du football au Togo. La dernière en date, c'est une énigmatique décision de la FIFA de proroger le mandat d'un Comité intérimaire, inactif, qui fait jaser, y compris le ministre de tutelle, plus que jamais décidé à marquer de près, le Comité. La nouvelle est tombée à la surprise générale, le 03 juillet 2010 : le mandat du Comité Intérimaire dirigé par le Gal. Mémène, est prorogé par la FIFA jusqu'au 23 octobre. Ce mandat entamé le 28 décembre, était initialement prévu pour prendre fin au 31 juillet. Avant son départ pour l'Afrique du Sud, le Président du Comité intérimaire de la FTF, confirmait encore le respect de cette échéance. Un chronogramme bien détaillé a même été élaboré et porté à la connaissance du public. Rien ne présageait du contraire. Trois raisons qui ne convainquent presque personne, sont avancées dans son courrier annonçant la prorogation de mandat par le Secrétaire général de la FIFA, Jérôme Valcke. Les préparatifs de la CAN 2010, les suites de la fusillade de Cabinda et la présence du Gal. Mémène à la Coupe du monde en Afrique du Sud. Toutes considérations pourtant connues de tous bien avant la délimitation du mandat initial ainsi que les proclamations de foi du général, rassurant sur un respect de l'échéance. On entendra plus tard, que cette prorogation est une conséquence d'une requête introduite dans ce sens à la FIFA, par le Comité intérimaire avec l'accord du ministère des sports. Le signataire de la demande étant le vice-président du Comité, Antoine Folly. Compte tenu du cafouillage qui prévaut depuis la mise en place de ce Comité, marqué par la non reprise des championnats, beaucoup se sont montrés déçus par la décision de la FIFA. Au demeurant, l'approche de l'instance mondiale du football dans les tentatives de règlements des crises à la FTF n'a jamais été du goût de biens de Togolais, avertis dans l'administration du football et des problèmes qui minent le sport roi au Togo. Tout comme à ces Togolais, la décision de proroger le mandat du Comité intérimaire de la FTF, n'a pas été du goût du patron des sports au Togo, Christophe Tchao. Du bruit, puis du brouillard... Réagissant aux premières heures de la nouvelle, le ministre Christophe Tchao déclarait à un confrère. « Je ne suis pas encore au courant. Mais ce Comité ne fera pas un seul jour de plus au 31 juillet », avait-il réagi d'autorité. « De quoi il se mêle, si la FIFA décide de proroger le mandat de son association nationale ? », avait pour sa part questionné un autre confrère. On était au demeurant, en plein dans la polémique autour de la décision du Président nigérian Goodluck Jonathan, d'interdire pour deux ans, la participation des sélections nigérianes aux compétitions internationales. Aujourd'hui, on se rend compte que le ministre ne faisait que du bruit. Dans une interview accordée à nos confrères de Radio Sport F.M, Christophe Tchao, reconnaît n'avoir rien à redire par rapport à la décision de la FIFA, ajoutant que le gouvernement ne souhaitait pas entrer en conflit avec la faïtière du football mondial. Voilà au moins qui est clair, d'autant que le ministre révèle que c'est ensemble avec le Comité intérimaire, que l'idée d'une prolongation du mandat a été discutée. Pour lui, il était question d'une prolongation d'une à deux semaines, en vue de « préparer des élections propres, sans achat de conscience, sans achats de vote », a-t-il expliqué. Christophe Tchao laisse apparaître par la même question, sa surprise de voir que finalement, il est question d'une prolongation de trois mois. Et de décider alors en désespoir de cause, de « demander au Comité, de lui préciser les tâches qu'il entend accomplir, pendant cette période ». Selon certaines indiscretions, c'est l'ancien ministre des Sports, Antoine Folly, qui aurait discrètement négocié et obtenu la prolongation de trois mois. Visiblement, malgré la léthargie et la cacophonie, qui font énormément du tort à la jeunesse, le séjour sans activités à la FTF, ne déplaît pas aux membres du Comité intérimaire, au contraire. Mais le hic, c'est de savoir en quoi une prolongation de seulement une à deux semaines, aurait contribué à organiser des « élections propres et sans achat de conscience à la FTF ? ». C'est ici, tout le brouillard dans les sous entendus du ministre Tchao. Lui qui avait déjà par le passé, été l'un des acteurs du rocambolesque scénario nocturne qui a abouti au bureau du Ministre d'Etat d'alors, Pascal Bodjona, à la volcanique liste concoctée au profit de Rock Gnassingbé et dont les conséquences prévisibles, paralysent le

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo -

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

secteur aujourd'hui. Le maintien de ce ministre à ce poste, ne rassure personne et indique que Faure Gnassingbé, est loin d'être étranger à la guéguerre des clans à la FTF. D'autant que selon les informations, c'est le Lt-Col. Rock Gnassingbé, qui serait derrière le positionnement de l'un des candidats déclarés avant l'initiative de la demande d'une prorogation de deux semaines, émanant de Christophe Tchao. « L'objectif de cette entreprise était de donner le temps à Rock Gnassingbé et aux siens, de pouvoir ramener d'autres candidats à leur cause », nous a confié un dirigeant. Encore une liste hétéroclite en confection ? Toujours est-il que l'argument qui consiste à demander deux semaines pour soi- disant éviter l'achat des consciences, est ridicule autant que les maladroits coups d'envoi que donnent Christophe Tchao, quand il en a l'occasion. Pour autant, doit-on se résoudre à considérer qu'un autre coup d'envoi est donné à une crise dans le football togolais ? La suite des événements nous renseignera davantage. Mais déjà, il y a lieu de constater que la participation du Togo aux éliminatoires de la CAN 2012 en souffre à plus d'un titre, pendant qu'au niveau des joueurs locaux, c'est hémorragie, pour ne pas dire, la fuite des talents.